

Rapport annuel 2003

Résultats financiers



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement



La Banque européenne pour la reconstruction et le développement investit dans les banques et entreprises essentielles au renforcement de l'économie de marché dans 27 pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale. Son capital est détenu par 60 gouvernements et deux institutions internationales.

Les investissements de la BERD, qui concernent quasiment toutes les catégories d'entreprises et d'institutions financières, prennent essentiellement la forme de prêts et de prises de participation. Ils doivent faire progresser la transition vers l'économie de marché et observer les normes de gouvernance les plus élevées. La BERD ne s'implique pas dans des projets susceptibles d'être financés dans les mêmes conditions par le secteur privé. Pour soutenir ses activités d'investissement, elle maintient le dialogue avec les gouvernements pour promouvoir l'état de droit et la démocratie.

Rapport annuel 2003

Résultats financiers

Table des matières

02 Principaux repères

03 Résultats financiers

14 Comptes annuels

Compte de résultat

Bilan

Variations des capitaux propres

Tableau de financement

Principes comptables

Gestion des risques financiers

Notes annexes aux comptes annuels

45 Résumé des fonds spéciaux

48 Rapport des auditeurs indépendants

Le rapport annuel 2003 de la BERD est constitué de deux volumes distincts : la présentation annuelle et les résultats financiers, qui comprennent les comptes annuels et les notes explicatives.

Ces deux volumes sont publiés en allemand, en anglais, en français et en russe. Des exemplaires peuvent être fournis gratuitement par le Bureau des publications de la BERD :

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Principaux repères

Résultats financiers

(en millions d'euros)	2003	2002	2001	2000	1999
Produit d'exploitation ¹	557,9	471,8	501,5	519,2	376,4
Frais généraux et dotation aux amortissements ¹	(158,0)	(177,1)	(206,7)	(192,1)	(172,8)
Bénéfice brut d'exploitation	399,9	294,7	294,7	327,1	203,6
Provisions pour dépréciation	(21,7)	(186,6)	(137,6)	(174,3)	(160,9)
Bénéfice net de l'exercice	378,2	108,1	157,2	152,8	42,7
Capital libéré	5 197	5 197	5 197	5 186	5 163
Fraction reçue (cumulée) du capital	4 626	4 350	4 063	3 769	3 480
Total des provisions et des réserves ¹	2 159	1 952	1 713	1 278	1 040
Total des actifs	22 045	20 112	20 947	21 290	19 595

¹ Pendant l'exercice, la Banque a différé 45,2 millions d'euros (2002 : 45,2 millions d'euros) de coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, conformément aux normes comptables internationales. Ces coûts, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement correspondantes, seront comptabilisés en produit des intérêts sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Exception faite de l'incidence de ces reports, le produit d'exploitation s'est élevé à 603,1 millions d'euros (2002 : 517 millions d'euros) pour l'exercice, les frais généraux et la dotation aux amortissements se montant à 203,2 millions d'euros (2002 : 222,3 millions d'euros).

Résultats opérationnels

Engagements annuels	2003	2002	2001	2000	1999	Total cumulé 1991-2003
Nombre de projets	119	102	102	95	88	1 017
(en millions d'euros)						
Financement de la BERD	3 721	3 899	3 656	2 673	2 162	22 668
Mobilisation des ressources	5 307	4 862	6 212	5 188	4 862	45 822

Résultats financiers

La BERD a enregistré un résultat net après dotation aux provisions de 378,2 millions d'euros en 2003 contre 108,1 millions en 2002. Cet accroissement est dû notamment aux bons résultats des portefeuilles de participations et de titres, à une baisse des frais administratifs et à une diminution importante des provisions pour créances douteuses. Les résultats de 2003 comprennent un crédit de 10,3 millions d'euros qui représente le changement en juste valeur sur les instruments de couverture ne répondant pas aux critères¹ (2002 : charge de 38,3 millions d'euros) et qui ne traduit pas les résultats économiques enregistrés par la Banque au cours de l'exercice. Si l'on exclut l'impact du changement en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères, la Banque a enregistré un résultat après dotation aux provisions de 367,9 millions d'euros (2002 : 146,4 millions d'euros). Les réserves de la Banque sont passées de 661,1 millions d'euros fin 2002 à 989,6 millions d'euros fin 2003, accroissement qui résulte essentiellement des bénéfices nets de l'exercice.

Le résultat d'exploitation de 389,6 millions d'euros avant dotation aux provisions et changement en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères a dépassé de 17 % le résultat d'exploitation de l'exercice précédent (333 millions d'euros). La diminution de la valeur des prêts douteux s'est poursuivie en 2003 avec des remboursements enregistrés pour plusieurs projets. Au 31 décembre 2003, la Banque avait 19 prêts douteux totalisant 125,2 millions d'euros, contre 23 totalisant 204,5 millions d'euros fin 2002.

Grâce à des restructurations réussies et à une amélioration générale des performances du portefeuille des opérations bancaires, on a enregistré au cours de l'exercice un crédit net de 34,3 millions d'euros pour les provisions individualisées pour risques des opérations bancaires (2002 : crédit de 0,9 million d'euros), dû au fait que les nouvelles provisions individualisées (55,4 millions d'euros, contre 65,8 millions d'euros en 2002) ont été compensées par les reprises de provisions individualisées existantes totalisant 89,7 millions d'euros (2002 : 66,7 millions d'euros). Les provisions individualisées nettes pour risques d'actifs de la Trésorerie pour 2003 se sont élevées à 5,2 millions d'euros (2002 : 83,6 millions d'euros).

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 311,9 millions d'euros (2002 : 181,7 millions d'euros) après répartition des dépenses, des provisions et gains générés par le capital libéré. Ces chiffres témoignent de solides performances dans tous les secteurs de recettes, tout particulièrement pour ce qui concerne les résultats du portefeuille de participations. Le bénéfice net sur la vente de titres de participation a atteint 155,9 millions d'euros en 2003, contre 140 millions d'euros en 2002, par suite de plusieurs retraits importants en cours d'année. Si l'on ne tient pas compte du mouvement en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie, après répartition des dépenses et des gains générés par le capital libéré, a enregistré un bénéfice net de 56 millions d'euros (2002 : perte nette de 35,3 millions d'euros). Après un impact de 10,3 millions d'euros des couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie a déclaré pour l'année un bénéfice net total de 66,3 millions d'euros (2002 : perte de 73,6 millions d'euros).

Les frais administratifs de la BERD, avant report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, sont restés largement dans les limites du budget, conséquence d'une poursuite de la discipline budgétaire et d'un

¹ Voir note 5 des comptes annuels.

² Le report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements s'est élevé en 2003 à 45,2 millions d'euros (2002 : 45,2 millions d'euros). Les frais administratifs, amortissement compris, déclarés pour l'exercice se sont élevés à 158 millions d'euros (2002 : 177,1 millions d'euros).

contrôle efficace des dépenses. Les frais administratifs se sont élevés à 203,2 millions d'euros, soit une baisse de 19,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002 (222,3 millions d'euros)². L'affaiblissement de la livre sterling par rapport à l'euro pendant l'exercice a représenté 8 millions d'euros dans cette baisse par rapport à 2002. En livres sterling, ces frais se sont élevés à 132,8 millions, contre 142 millions en 2002. Une partie de la différence provient d'un crédit de 5,4 millions de livres en 2003 lié à la résiliation d'un contrat de sous-location dans le bâtiment abritant le siège de la Banque à Londres. Par ailleurs, les coûts de location du siège de la Banque ont baissé de 2,5 millions de livres sterling à la suite de la renégociation du bail principal en juin 2003.

Le total des provisions pour risques des opérations bancaires s'élevait à 1,1 milliard d'euros fin 2003, contre 1,2 milliard d'euros fin 2002. Ce montant, qui représente 12,1 % de l'encours des prêts et prises de participation³ (2002 : 13,3 %) traduit la volonté de la BERD d'effectuer un provisionnement prudent contre les risques bancaires. Les provisions sur les risques non souverains ont représenté 14,7 % des décaissements à effectuer sur des prêts non souverains (2002 : 16,6 %). Les provisions au titre des opérations en Fédération de Russie se sont élevées à environ 26,5 % du total des provisions des opérations bancaires (2002 : 27,6 %), tandis que les provisions pour risques non souverains ont représenté 18,7 % des décaissements à effectuer sur des prêts non souverains dans ce pays (2002 : 20 %).

Opérations bancaires

Volume annuel des opérations et portefeuille

Le volume annuel des nouveaux projets a atteint 3,7 milliards d'euros en 2003, répartis entre 119 projets (2002 : 3,9 milliards d'euros pour 102 projets). Les prises de participation et produits assimilés ont représenté 15 % du volume des nouvelles opérations. 79 % des projets ont intéressé le secteur privé. 151,2 millions d'euros d'opérations restructurées sont incluses dans le volume annuel des opérations.

Le volume net cumulé des opérations a atteint 22,7 milliards d'euros fin 2003 (2002 : 21,6 milliards d'euros), représentant un montant total de projets (cofinancement compris) de 68,5 milliards d'euros (2002 : 68,7 milliards d'euros). L'encours net des engagements de la Banque est passé de 14,6 milliards d'euros fin 2002 à 14,8 milliards d'euros fin 2003, soit une hausse de 1 %.

Les projets en cours d'étude se sont encore accrus en 2003, suite à l'approbation de 133 projets par le Conseil d'administration. Il s'agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 4 milliards d'euros (contre 4,2 milliards d'euros pour 115 projets en 2002). Fin 2003, le total des projets approuvés par le Conseil d'administration, net des annulations, s'élevait à 24,2 milliards d'euros (2002 : 25,4 milliards d'euros).

Les décaissements bruts ont atteint un total de 2,1 milliards d'euros en 2003. Les actifs d'exploitation ont atteint 9,4 milliards d'euros fin 2003 (2002 : 9,4 milliards d'euros), dont 6,8 milliards en encours de prêts et 2,6 milliards en encours de prises de participation.

Le taux de change euro/dollar des Etats-Unis a subi un changement significatif en 2003, passant de 1,05 en début d'année à 1,26 en fin d'année. Le volume annuel des opérations s'en est trouvé réduit de 240 millions d'euros, les décaissements bruts de 150 millions d'euros, les actifs d'exploitation de 724 millions d'euros et le portefeuille de 1,1 milliard d'euros pendant l'exercice.

Risques

Procédures de cotation internes

La BERD examine périodiquement les risques de son portefeuille. Généralement, tous les projets sont officiellement examinés deux fois par an par le service de gestion des risques de la Banque, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme plus vulnérables aux défauts de paiement. Des études sont effectuées régulièrement après achèvement du projet pour les risques non souverains. Dans chaque étude figure une révision de la cotation risque du projet et, pour les projets douteux, le niveau de risque et les provisions spécifiques correspondantes. Le contrôle des décaissements est confié à l'unité d'administration des opérations du service Finance, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions liées au projet. Ce service s'assure également de la mise en œuvre des procédures appropriées, conformément à la procédure définie. Les investissements compromis sont transférés à l'équipe de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Département des risques et à celui des opérations bancaires pour la gestion de la restructuration.

² Le report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements s'est élevé en 2003 à 45,2 millions d'euros (2002 : 45,2 millions d'euros). Les frais administratifs, amortissement compris, déclarés pour l'exercice se sont élevés à 158 millions d'euros (2002 : 177,1 millions d'euros).

³ Les ajustements à la juste valeur pour les prêts et prises de participation sont exclus du calcul du pourcentage de provisionnement.

Chaque projet et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10 ; 1 reflétant un risque faible et 10 un risque très élevé. La Banque utilise trois grilles de risques : le projet, le pays et risque global. Pour le risque-projet, la solidité financière du client et la réduction des risques découlant de la structure du projet sont prises en compte. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des notes fournies par les agences de cotation externes.

Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond généralement à la plus basse cotation attribuée au pays ou au projet. Il y a une exception à cette règle lorsque la Banque a recours à un soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations : dans ce cas, la cote globale est celle du projet. Pour les projets souverains, la cote globale est la même que celle du pays. Pour les actifs nets du portefeuille, les provisions générales sont établies en fonction d'une matrice conçue pour évaluer les pertes en fonction d'indicateurs externes, de l'expérience de la BERD et des risques sur le projet, le secteur et le pays.

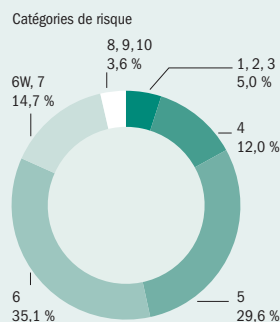
Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels BERD opère et de son mandat de promotion de la transition, la majorité de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées entre 4 et 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BBB à B de Standard & Poor). Fin 2003, 77 % du portefeuille des prêts et des participations était coté entre 4 et 6, comme l'indique le graphique ci-contre.

Grâce à l'amélioration des performances économiques en Fédération de Russie en particulier et à la bonne résistance dont a généralement fait preuve la région, le portefeuille de la BERD a continué à se renforcer en 2003. Cette tendance a entraîné une révision à la hausse de la cote de crédit de plusieurs pays d'opérations par les agences de cotations indépendantes et le service de cotation de la BERD. La réduction du portefeuille douteux (prêts et prises de participation dans les cotes de risque 7 à 10), qui a connu une croissance rapide après la crise russe de 1998, s'est poursuivie et on a assisté pour la troisième année consécutive à une baisse significative des actifs douteux. La valeur des prêts douteux est passée de 204,5 à 125,2 millions d'euros pendant l'année. On a également assisté à une diminution des participations douteuses, qui sont passées de 414,7 à 366,2 millions d'euros.

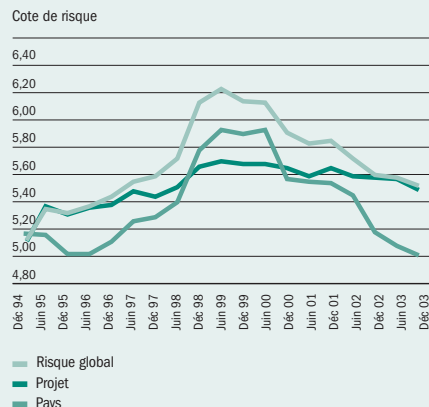
La part du portefeuille coté 4, 5 ou 6 est passée à 77 %, contre 75 % il y a un an, celle la plus exposée, 6W à 10, passant de 20 % à 18 %.

Cote de crédit du portefeuille des opérations bancaires

31 décembre 2003



Moyenne pondérée de la cote de risque global et des cotes liées aux projets et aux pays



Actifs douteux

Lorsque la valeur des créances à recouvrer est compromise, la dotation aux provisions risque, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptabilisée du prêt et la valeur nette actuelle des flux de trésorerie à venir, est reprise en compte de résultat. Une participation est considérée comme douteuse lorsqu'il est constaté une diminution permanente de la valeur de l'investissement et que le recouvrement futur de cet investissement est remis en question. Généralement tous les six mois, les projets sont examinés pour identifier une éventuelle dépréciation ; néanmoins, certains événements peuvent déclencher un examen anticipé par exemple lorsque les règlements des intérêts ou du principal sont en retard. Si c'est le cas, le recouvrement potentiel est estimé et des provisions spécifiques pour créances douteuses sont constituées.

Le graphique en page 7 présente l'évolution des actifs douteux de la Banque.

Le portefeuille d'actifs douteux de la Banque a atteint son niveau record à la mi-2000, à la suite de la crise russe de 1998. Depuis lors, grâce à l'amélioration ou à la restructuration réussie de certains projets et à quelques passages en pertes et profits, le niveau des actifs douteux est passé à 5,4 % des actifs nets au 31 décembre 2003, contre 6,8 % au 31 décembre 2002. Les passages en pertes et profits nets (après reprise consécutive à des projets précédemment passés en pertes et profits) ont été de 62,6 millions d'euros en 2003 (2002 : 44,6 millions d'euros), portant le total des passages en pertes et profits nets depuis la création de la Banque à 364,2 millions d'euros.

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont enregistré un bénéfice net (après affectation des dépenses, dotation aux provisions et des gains générés par le capital) de 311,9 millions d'euros pour 2003, contre un bénéfice net de 181,7 millions d'euros sur les mêmes bases en 2002. Le revenu d'exploitation des opérations bancaires s'est élevé à 515,7 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 6 % par rapport au chiffre de 2002 (488,8 millions d'euros), ce résultat étant largement dû à une contribution accrue du secteur des participations. Les dividendes se sont élevés à 52,2 millions d'euros en 2003, contre 35,9 millions d'euros en 2002, et le bénéfice net sur cessions de participations a atteint 155,9 millions d'euros en 2003, contre 140 millions d'euros en 2002. La contribution de ce

compartiment au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année à l'autre puisqu'il est tributaire du calendrier de cession des titres. Pour une opération donnée, la cession est liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de la Banque en matière de transition prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ses parts, sur le marché ou de gré à gré.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (2002 : 9,1 milliards d'euros), dont 6 milliards d'euros de créances représentées par un titre, 1,4 milliard d'euros de placements avec nantissemments et 2,2 milliards d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (y compris les pensions).

A la fin de 2003, 4 % du total des actifs de trésorerie étaient gérés par huit gestionnaires externes indépendants. Ces fonds sous gestion externe portaient sur un encours notionnel de 186,6 millions d'euros pour les opérations sur taux en euros⁴ et sur 377,7 millions d'euros pour les opérations sur des actifs adossés à des titres hypothécaires en dollars EU. Ces fonds sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour pouvoir bénéficier de leur savoir-faire technique et pour disposer d'un indice de rendement externe. Ces gestionnaires sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds.

Risques

Pour gérer ses risques, la Banque distingue les risques de marché, de crédit, opérationnel, de liquidité et de règlement.

Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. Le risque de marché se scinde en : i) risque de taux d'intérêt, ii) risque de change, iii) risque sur actions et iv) risque sur matière premières. Les deux dernières catégories ne concernent pas les opérations de trésorerie de la Banque. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en deux volets : le risque de courbe, qui mesure l'impact des changements du profil de la courbe de rendement pour une devise et le risque de volatilité spécifique aux options

⁴ Dans le programme euro, un montant notionnel est alloué aux gestionnaires qui interviennent sur les positions de taux, sans flux de trésorerie sur le notionnel.

de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. Pour le risque de change, on distingue également entre le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité, spécifique aux options de change. Ces risques sont restés limités jusqu'à présent.

Au 31 décembre 2003, la valeur en risque (VaR) du portefeuille de placement de la BERD, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours, était de 3,6 millions d'euros⁵ (2002 : 4,2 millions d'euros). Ses valeurs les plus élevées et les plus basses de l'année ont été de 7,8 et 2,2 millions d'euros respectivement.

Les données mensuelles (tableau ci-contre) et les chiffres établis quotidiennement montrent une utilisation réduite de la limite de VaR approuvée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des opérations de trésorerie, qui s'élève à 18 millions d'euros lorsqu'elle est exprimée dans les mêmes unités (niveau de confiance de 99 %, horizon de dix jours).

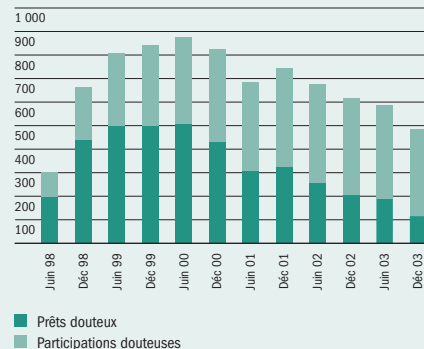
La VaR des portefeuilles en gestion interne s'élevait à 2,5 millions d'euros fin 2003 (2002 : 2,3 millions d'euros). Au cours de l'année, la fourchette – située entre 0,8 million d'euros et 6,4 millions d'euros – a été plus large que celle observée au cours des années précédentes. Le volume des portefeuilles correspondants géré en interne était de 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (2002 : 8,7 milliards d'euros).

Par ailleurs, les risques de marché encourus sur les portefeuilles externes ont atteint en fin d'année une VaR de 0,5 million d'euros (2002 : 0,8 million d'euros) pour le programme d'opérations libellées en euros et de 0,7 million d'euros (2002 : 2,7 millions d'euros) pour le programme en dollars EU.⁶ La valeur nette de ces portefeuilles à gestion externe était respectivement de 9,4 millions d'euros (2002 : 28,2 millions d'euros) et de 299,4 millions d'euros (2002 : 352,5 millions d'euros) au 31 décembre 2003.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,03 million d'euros en fin d'année (2002 : 0,2 million d'euros). Comme les années précédentes, cette part est restée limitée tout au long de 2003 et n'a jamais dépassé 1,8 million d'euros. Les taux d'intérêt ont donc continué à représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque.

Actifs douteux

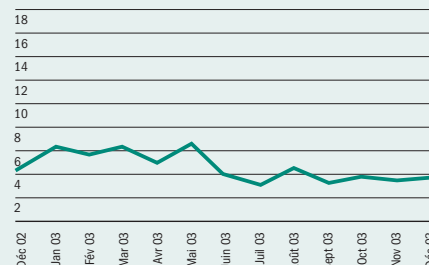
(en millions d'euros)



Total de la VaR – limite générale : 18 millions d'euros

(10 jours de bourse,
intervalle de confiance de 99 % ;
conforme aux normes de la BRI)

(en millions d'euros)



⁵ Cela signifie que la Banque a une chance sur cent de subir une perte d'au moins 3,6 millions d'euros sur une période de dix jours de bourse, par suite de variations défavorables des taux d'intérêt et de change. La VaR linéaire agrégée reprise ici suppose que les variations de valeur du portefeuille de la Banque sont proportionnelles aux variations des facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change). La VaR sur les options, présentée plus loin, mesure les écarts par rapport à ces résultats "linéaires".

⁶ La VaR du programme d'opérations libellées en dollars EU est calculée par un spécialiste extérieur.

Les options de taux d'intérêt ont été utilisées plus fréquemment que les années précédentes, tandis qu'un nombre réduit d'options de taux de change à long terme ont été prises. Toutefois, la VaR sur les options⁷ était de seulement 0,3 million d'euros en fin d'exercice et ne représentait qu'une fraction de la VaR totale pour l'année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte potentielle sur un portefeuille résultant du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa cote de crédit, par exemple lors de l'abaissement de la notation effectué par une agence de cotation, ceci à tout moment jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec une contrepartie donnée. Plus précisément, on peut le qualifier de risque de pré-règlement, par opposition au risque de règlement qui ne se manifeste qu'au moment – généralement le début et l'échéance d'une transaction – où a lieu un échange de liquidités ou de titres. Les pertes latentes sur titres dues à un déclassement, ou plus généralement tout changement de leur cote de crédit relative, sont également appelées "risque de marge" ou "risque de marge de crédit". Fait également l'objet d'un suivi le risque de concentration, c'est-à-dire d'une allocation d'une part trop importante du portefeuille sur un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une transaction spécifique.

Le service de gestion des risques attribue normalement les cotes de crédit interne en référence aux notations fournies par des agences de cotation et à l'évaluation interne de la solvabilité des contreparties. L'échelle de crédit interne va de 1 à 10 et est identique à celle utilisée pour les risques bancaires. Le document "Pouvoir de gestion de la Trésorerie" approuvé par le Conseil d'administration précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, gérées et revues périodiquement par le service de gestion des risques.

La méthode de mesure du risque de crédit des opérations de trésorerie utilise une technique de simulation Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie les risques maximaux et leur évolution dans le temps (c'est-à-dire profils de risque de contrepartie).

L'exposition globale de crédit encourue par la Banque dans ses opérations de trésorerie, définie comme le montant maximal du profil de risque de crédit global créé à partir du regroupement de tous les profils de risque des contreparties, est soumise à une limite énoncée dans le document relatif au pouvoir de gestion de la Trésorerie. Par ailleurs, des sous-limites globales de risque de crédit s'appliquent à certains secteurs et types de produits, comme les actifs adossés à des titres (ABS) et les crédits dérivés. Des limites maximales de risque et des plafonds de diversification sont également en place, avec le suivi spécifique des contreparties avec lesquelles la Banque est le plus engagée. La Banque est particulièrement attentive à la réduction des risques liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés et de change. Cela nécessite que la documentation indispensable soit en place avant la transaction, y compris les accords-cadres, les clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit, les clauses de rupture unilatérale pour les transactions les plus anciennes et les contrats de nantissement. De même, la Banque renforce sa protection contre les risques par le biais d'accords-cadres de rachat, d'engagements de revente et d'opérations similaires.

Pour les opérations de trésorerie, le risque de crédit maximal était de 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Même si le contexte économique et financier s'est progressivement amélioré, notamment vers la fin de l'exercice, la qualité du risque de crédit des opérations de trésorerie s'est légèrement détériorée en 2003. En fin d'exercice 2003, la cote de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties était de 1,74 (sur l'échelle interne de la Banque, globalement équivalente à une cotation externe de AA+ par Standard & Poor ou Fitch Ratings et de Aa1 par Moody), contre une cote de crédit moyenne de 1,69 fin 2002. Environ 95,8 % des cotes relatives aux opérations de trésorerie correspondaient à la catégorie "sans risque" (*investment grade*), contre 96,5 % en fin d'exercice 2002. Les cotes inférieures étaient dues à la baisse rapide et substantielle en cours d'exercice des cotes de quelques investissements ABS cotés 1 à l'origine (équivalent de AAA/Aaa).

Le risque de crédit du portefeuille a concerné 21 pays, notamment les États-Unis (36,7 %, contre 40,3 % en 2002) et l'Allemagne (14,8 %, contre 7,9 % en 2002). Aucun des risques encourus par les autres pays n'a dépassé 10 % de l'exposition globale de crédit du portefeuille.

⁷ La VaR sur les options est calculée à partir d'un portefeuille comprenant a) les options (taux d'intérêt, taux de change) détenues par la Banque ; et b) les couvertures en delta des obligations actualisées et des positions de change comptant dans chaque devise. Ces calculs sont réalisés à partir : a) d'une simulation Monte-Carlo qui calcule le profil de résultats du portefeuille ; b) d'une évaluation individualisée de chaque option et couverture en delta du portefeuille ; et c) pour la VaR linéaire : un même indice de validité et un horizon de détention identique sont retenus. La VaR sur les options intègre les aspects non linéaires des résultats du portefeuille d'options de la Banque. Bien que

les couvertures en delta s'appuient sur des montants notionnels dans la mesure où elles n'ont pas obligatoirement été négociées sur le marché par la Trésorerie, la valeur miroir de ces couvertures en delta est prise en compte dans le calcul de la VaR linéaire, afin que les deux mesures de risques soient cohérentes et complémentaires.

Risque opérationnel

Pour les opérations de la Trésorerie, est considéré comme risque opérationnel le risque de perte résultant de processus et systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs. Le risque de liquidité et le risque de règlement présentent également certaines caractéristiques du risque opérationnel⁸.

Le risque de liquidité est créé par l'incapacité à faire face aux besoins de paiements à court terme, les difficultés d'accès aux marchés de capitaux pour le financement à long terme ou l'incapacité à liquider des positions en temps opportun et sans affecter défavorablement les cours. En théorie, il peut également se matérialiser si des excédents de liquidité doivent être investis en dessous du niveau des taux de refinancement.

Le risque de règlement est encouru sur les transactions impliquant le paiement et/ou la livraison d'espèces et/ou de titres par les deux parties, lorsqu'il n'existe aucun mécanisme de règlement permettant de s'assurer que chaque transfert de fonds/titres est conditionné par la simultanéité de l'autre transfert. Le risque se matérialise si la sortie des fonds/titres n'est pas contrebalancée par le transfert attendu.

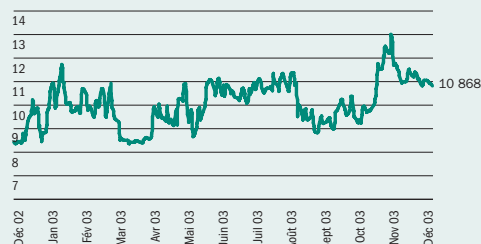
La gestion des risques opérationnels liés aux activités de placement de la BERD a continué à mettre l'accent sur la surveillance et l'atténuation des risques, dans l'attente de nouveaux progrès des techniques de quantification du risque dans l'ensemble de la profession.

Un groupe de gestion du risque opérationnel, dirigé par le Vice-président chargé de la gestion des risques, a pour objectif de mettre en place un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de la Banque, responsable de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de l'atténuation des principaux risques opérationnels auxquels est confrontée la Banque. Ces mesures d'atténuation consistent à séparer les tâches à tous les stades du traitement des transactions, à assurer la maintenance et l'amélioration des systèmes et à vérifier régulièrement le respect des directives de la Banque.

Les indicateurs de risque opérationnel ont été examinés et renforcés en cours d'année.

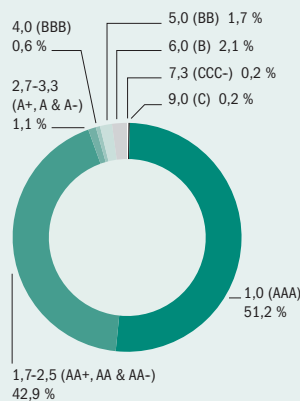
Evolution du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie en 2003

(en milliards d'euros)



Cotation du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

31 décembre 2003



⁸ Le risque de règlement se matérialise lorsqu'un événement en matière de crédit affecte la contrepartie ; sa réduction dépend largement de la possibilité d'arrêter un paiement ou un transfert avec un délai de préavis minimal. Le risque de liquidité concerne principalement les situations de crise sur les marchés, qui peuvent elles-mêmes être dues à une défaillance des systèmes globaux de paiement.

Résultats financiers

Les opérations de trésorerie, hors la variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères, ont enregistré en 2003 un bénéfice d'exploitation de 61,2 millions d'euros avant dotation aux provisions, mais après affectation des dépenses et des gains générés par le capital, contre un bénéfice de 48,3 millions d'euros sur la même base en 2002. Pendant l'exercice, des provisions individualisées de 5,2 millions d'euros (2002 : 83,6 millions d'euros) ont été constituées, soit un bénéfice net après dotation aux provisions de 56 millions d'euros (2002 : perte de 35,3 millions d'euros). Après la variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères de 10,3 millions d'euros, la Trésorerie a déclaré un bénéfice total pour l'année de 66,3 millions d'euros (2002 : perte de 73,6 millions d'euros).

Financement

Capital

Au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002, le capital libéré a atteint 5,2 milliards d'euros, avec presque deux millions d'actions souscrites. Le versement de la sixième tranche de l'augmentation de capital est devenu exigible dans le courant du mois d'avril 2003, et le montant du capital libéré reçu est passé à 4,6 milliards d'euros, contre 4,3 milliards fin 2002. Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre se montait au total à 16,9 millions d'euros fin 2003 (2002 : 19,4 millions d'euros). Il existe également un retard dans l'encaissement d'un montant supplémentaire de 4,3 millions d'euros de billets à ordre déposés (2002 : 4,8 millions d'euros). Sur le total de l'encours des arriérés, soit 21,2 millions d'euros, un montant de 12,2 millions d'euros correspond à l'augmentation de capital.

Emprunts

La politique de la BERD en matière d'emprunts répond à deux grands principes : d'une part, équilibrer la moyenne d'échéances de ses actifs et de ses passifs pour réduire les risques de refinancement et, d'autre part, se procurer au moindre coût les ressources à long terme dont elle a besoin pour ses opérations.

Au 31 décembre 2003, le total des emprunts se chiffrait à 14,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,9 milliard d'euros par rapport à 2002. Dans le cadre de son programme d'emprunts à moyen et à long terme, la Banque a procédé à 129 nouvelles opérations à un taux moyen après swap égal au LIBOR moins 41 points de base. La durée de vie moyenne de l'encours des emprunts à moyen et long termes a légèrement augmenté pendant l'exercice pour s'établir à 8,8 ans au 31 décembre 2003 (2002 : 8,7 ans).

A côté des emprunts à moyen et long termes, le volume total des emprunts comprend aussi des émissions à court terme qui sont classées dans la catégorie des créances sur titres que la Banque utilise pour la gestion des avoirs en espèces.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation ont atteint 123,6 millions de livres sterling en 2003, soit une baisse de 5,2 millions de livres (4 %) par rapport à 2002. Toutefois, si l'on excepte le crédit de 5,4 millions de livres lié à la résiliation en 2003 du contrat de sous-location d'une partie du bâtiment abritant le siège de la Banque à Londres, les frais de fonctionnement ont augmenté de 0,2 million de livres, soit 0,2 %.

Les coûts de personnel ont atteint 2,7 millions de livres, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2002. S'agissant des frais généraux, les coûts de location ont connu une baisse de 2,5 millions de livres après la renégociation du bail du siège de la Banque en juin 2003.

La Banque continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Exprimés en euros, amortissement compris, les frais administratifs de la BERD ont atteint 203,2 millions d'euros (2002 : 222,4 millions d'euros).

En cours d'exercice, la Banque a différé 45,2 millions d'euros de coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, conformément à l'IAS 18. Ces frais ainsi que les commissions d'engagement et d'ouverture correspondantes, qui seront comptabilisées en produit des intérêts, seront amortis sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Le total des frais administratifs et de l'amortissement a donc atteint 158 millions d'euros pour l'exercice.

Provisions

Le niveau des provisions de la BERD constituées au titre de la dépréciation d'actifs non identifiés du portefeuille sur les risques non souverains est fixé en fonction d'une évaluation des risques que la Vice-présidence chargée de la gestion des risques effectue à la fin du mois du décaissement. Une méthodologie distincte, qui tient compte du risque et du statut de créancier privilégié que les membres de la Banque lui accordent, est appliquée à tous les risques souverains. La Banque constitue des provisions individualisées pour faire face à la dépréciation d'actifs identifiés lorsque les circonstances l'exigent. Le montant des provisions est fixé en fonction des décaissements nets à la date à laquelle les comptes sont arrêtés.

L'application de la politique de provisionnement de la BERD a entraîné pour l'exercice une dotation aux provisions de 21,7 millions d'euros, contre 186,6 millions d'euros en 2002. En 2003, le montant des provisions au titre des opérations bancaires (16,5 millions d'euros) a été réparti entre les provisions de portefeuille faisant suite à la dépréciation d'actifs non identifiés, qui se sont chiffrées à 50,8 millions d'euros, contre 103,9 millions d'euros en 2002, et les provisions individualisées liées à la dépréciation d'actifs identifiés, qui ont enregistré un crédit net de 34,3 millions d'euros en 2003 (provisions de 0,9 million d'euros en 2002). Des décaissements nets moins élevés ont été le principal élément des provisions au titre du portefeuille. Un fort redressement de l'actif faisant suite à la restructuration des projets, qui sont donc repassés des provisions individualisées aux provisions générales pour un montant de 89,7 millions d'euros, ont compensé les nouvelles provisions individualisées constituées pendant l'exercice, soit 55,4 millions d'euros. La dotation de 2003 comprend des provisions individualisées nettes de 5,2 millions d'euros (2002 : 83,6 millions d'euros) sur les actifs de trésorerie.

En conséquence, le montant total des provisions au titre des opérations bancaires a atteint 1,1 milliard d'euros fin 2003, ce qui représente 12,1 % de l'encours du portefeuille de prêts et de participations (2002 : 1,2 milliard d'euros et 13,3 %).

Perspectives pour 2004

La BERD a prévu dans son budget un bénéfice inférieur à celui de l'année dernière mais qui reste solide. Les résultats sont cependant soumis à l'incertitude de la conjoncture économique et des marchés financiers.

Rapports et informations complémentaires

La BERD a pour politique d'appliquer les meilleures pratiques en observant les conventions comptables des institutions financières du secteur privé.

Un chapitre consacré à la publication des informations en matière de gestion du risque financier est inclus dans les comptes annuels.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont tous les risques autres que les risques de crédit et de marché. Ce sont les risques de perte qui peuvent survenir à la suite d'erreurs ou d'omissions dans le traitement et le règlement des transactions ou dans la comptabilisation des résultats financiers, ou encore à cause de la défaillance des mécanismes de contrôle. Les risques opérationnels se subdivisent comme suit :

- *risque lié aux transactions*, à savoir tous les types d'erreurs dans le traitement des transactions, qu'elles interviennent au moment de l'exécution, de la négociation ou du règlement, ou encore en raison de l'insuffisance de la documentation juridique ;
- *risque lié au contrôle*, à savoir une défaillance des mesures de contrôle des activités d'exploitation, comme par exemple dépassements non identifiés des limites, opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie ou contrôles insuffisants dans le traitement des transactions ;
- *risque lié aux individus*, à savoir dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres clés du personnel, personnel inadapté ou insuffisant pour les opérations en bourse, la gestion des risques, le traitement des opérations et les informations comptables, ou encore insuffisance des qualifications ou de la formation ; et
- *risque lié aux systèmes*, autrement dit erreurs ou insuffisances dans les systèmes d'appui aux transactions, allant d'erreurs dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur

des transactions (*risque lié au modèle*) jusqu'à une planification insuffisante des mesures de redressement en cas de crise.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs qui la met à l'abri de tout risque opérationnel aux premiers stades de ses opérations.

S'y ajoutent :

- Le code de conduite de la Banque ;
- Des mécanismes de recouvrement des pertes et de planification d'urgence ;
- La politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- Les procédures en matière d'intégrité et de diligence concernant les clients et les projets, y compris les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Les procédures permettant de déclarer d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris la fraude, et d'enquêter sur ces manquements ;
- la politique de la Banque en matière de gestion de l'information ; et
- les politiques de passation des marchés et d'achat, y compris la détection des pratiques de corruption dans la passation des marchés.

Le responsable de la déontologie est également chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et veille à l'application des principes définis par la Banque en matière de normes commerciales et de gestion des entreprises. Les méthodes de lutte contre le blanchiment d'argent sont examinées sur le plan interne et la Banque cherche à garantir que les politiques et les méthodes arrêtées dans ce domaine sont respectées par ses clients, notamment les institutions financières. La Banque met en œuvre des mesures pour éviter de traiter, par inadvertance, avec des terroristes ou des organisations terroristes et assure un suivi régulier des mesures prises. L'approbation par la Banque des nouvelles opérations et l'examen des opérations existantes auquel

procède normalement la Banque comportent un large élément de diligence en matière de finance et d'intégrité. Bien que la Banque ne soit pas une institution de dépôt, elle applique des mesures strictes pour "apprendre à connaître ses clients", notamment en s'attachant à certains aspects particuliers de l'intégrité et à l'examen indépendant de ces risques. La Banque organise à intervalles réguliers des séminaires sur l'intégrité des entreprises et la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention de son personnel et d'organes extérieurs afin d'améliorer leurs compétences et de mieux les sensibiliser à ces questions.

La Banque suit également les progrès réalisés en matière de gestion des risques en utilisant le cadre fourni par le programme d'amélioration de la gestion des risques dans les opérations de trésorerie, mis en place en 1995. Ce dispositif vise à garantir que les méthodes de gestion des risques de marché, des risques de crédit et des risques opérationnels adoptées par la BERD pour ses opérations de trésorerie correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire. Le Comité d'audit du Conseil d'administration de la Banque fait régulièrement le point des progrès réalisés dans la mesure, le contrôle et la réduction de ces risques.

Gestion de la Banque

La BERD est résolue à continuer d'appliquer un système de gestion efficace définissant clairement l'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés pour garantir que ses activités sont menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre et de contrôle des activités de la Banque fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de la BERD est l'Accord portant sa création, qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 62 actionnaires, est investi de tous les pouvoirs dans le cadre de la BERD. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Conseil d'administration et comités du Conseil

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- le Comité d'audit ;
- le Comité du budget et des questions administratives ; et
- le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2003 est donnée dans la partie "Présentation annuelle" du Rapport annuel.

Le Comité d'audit a poursuivi le développement de ses activités en 2003. Il rencontre régulièrement l'auditeur externe et les responsables de la Banque lors de réunions où sont abordées différentes questions : finance, comptabilité, gestion des risques, évaluation des projets, déontologie, systèmes de contrôle interne et audit. Le Comité continue également d'examiner les comptes annuels et trimestriels avant leur publication. Compte tenu de l'évolution récente en matière de gouvernance interne et externe, un groupe de travail a été créé. Il est chargé d'examiner et d'actualiser le mandat du Comité d'audit et de s'assurer qu'il répond aux critères les plus rigoureux. Après la fin de l'exercice 2003, la Banque a également décidé de mettre en œuvre un cadre de certification de ses procédures de contrôle interne.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et dirige l'institution selon les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est composé des principaux responsables de l'institution.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. Dans ses rapports financiers publics, la Banque publie tous les renseignements appropriés sur les résultats de ses activités et les risques auxquels elles sont exposées et applique les meilleures pratiques suivies dans le secteur. Elle présente en outre différents rapports au Conseil d'administration et à ses comités. La direction générale a accès à des informations détaillées pour pouvoir surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques et l'exécution des budgets.

Auditeur externe

En 2003, la Banque a achevé son appel d'offres relatif au mandat d'audit externe et PricewaterhouseCoopers LLP a été nommé pour la période 2003-2006 en remplacement de Deloitte & Touche. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a effectué une révision de la politique de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe. Les nouvelles dispositions sont énoncées ci-après.

Un nouvel auditeur externe sera nommé tous les quatre ans, sauf si le Conseil d'administration en décide autrement dans l'intérêt de la Banque. Un même cabinet d'audit ne pourra toutefois exécuter plus de deux mandats consécutifs.

L'auditeur externe n'est pas autorisé à offrir des services hors audit, sauf dérogation particulière accordée dans l'intérêt de la Banque et soumise à l'approbation du Comité d'audit, ou au titre de conseils en matière de coopération technique pour des projets de clients. Les catégories suivantes ne peuvent toutefois faire l'objet d'une dérogation : services d'audit interne traités en externe, mise en œuvre d'importants systèmes financiers,

comptabilité sous-traitée, gestion des systèmes informatiques, fourniture de travaux d'évaluation, de services actuariels ou juridiques ou de prestations en matière de gestion ou de ressources humaines.

Tous les honoraires d'audit ou de conseil (y compris au titre des contrats du Fonds de coopération technique) payables à l'auditeur externe sont repris dans les notes annexes aux comptes annuels de la Banque.

L'indépendance de l'auditeur externe et les services qu'il fournit continueront de faire l'objet d'une évaluation annuelle par le Comité d'audit.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point pour rémunérer son personnel une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement compétent ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ; et
- de motiver et d'encourager d'excellentes performances.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations et les primes seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles représentent un élément important de la rémunération totale, sont limitées à un pourcentage déterminé du traitement de base.

Les membres du Conseil d'administration, le Président et les Vice-présidents de la BERD ne bénéficient pas des primes. Le Conseil des gouverneurs détermine la rémunération des administrateurs et du Président, et le Conseil d'administration détermine celle des Vice-présidents.

Comptes annuels

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2003	Note annexe	31 décembre 2003 En millions d'euros	31 décembre 2002 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts		297,4	356,0
Titres à revenu fixe et autres		219,6	259,5
Intérêts et charges assimilées		(199,5)	(303,1)
Produit net d'intérêt		317,5	312,4
Produit des titres de participation		52,2	35,9
Commissions nettes perçues	3	8,9	11,2
Opérations financières			
Gain net sur cession de titres de participation		155,9	140,0
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	4	13,1	10,6
Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères	5	10,3	(38,3)
Produit d'exploitation		557,9	471,8
Frais administratifs	6	(141,8)	(158,5)
Dotation aux amortissements	11	(16,2)	(18,6)
Bénéfice brut d'exploitation		399,9	294,7
Dotation aux provisions	7	(21,7)	(186,6)
Bénéfice net de l'exercice		378,2	108,1

Bilan

Au 31 décembre 2003	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2003 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2002 En millions d'euros
Actif					
Créances sur les établissements de crédit		2 164,8		990,2	
Créances garanties		1 464,6		2 932,5	
Portefeuille-titres	8	5 971,1		5 197,1	
			9 600,5		9 119,8
Autres actifs	9		3 203,6		1 431,6
Prêts et titres de participation					
Prêts	10	6 803,4		6 823,9	
Titres de participation	10	2 611,2		2 619,6	
Déduire : Provisions pour dépréciation	7	(1 058,4)		(1 174,0)	
			8 356,2		8 269,5
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	11		37,5		43,6
Capital libéré à recevoir	14		847,5		1 247,7
Total de l'actif			22 045,3		20 112,2
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit		1 111,9		599,9	
Dettes représentées par un titre	12	13 111,2		12 761,8	
			14 223,1		13 361,7
Autres passifs	13		1 635,9		892,7
Total du passif			15 859,0		14 254,4
Capitaux propres					
Capital souscrit	14	19 789,5		19 789,5	
Capital sujet à appel	14	(14 592,8)		(14 592,8)	
Capital libéré	14		5 196,7		5 196,7
Réserves et bénéfice de l'exercice	15		989,6		661,1
Total des capitaux propres			6 186,3		5 857,8
Total du passif et des capitaux propres			22 045,3		20 112,2
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	16		5 664,9		5 474,0

La publication des présents comptes annuels a été approuvée par le Conseil d'administration le 2 mars 2004.

Variations des capitaux propres

	Capital souscrit Note annexe 14 En millions d'euros	Capital sujet à appel Note annexe 14 En millions d'euros	Réserve générale Note annexe 15 En millions d'euros	Réserve spéciale Note annexe 15 En millions d'euros	Bénéfices non distribués En millions d'euros	Bénéfice net de l'exercice En millions d'euros	Total des réserves et bénéfice de l'exercice En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2003								
Au 31 décembre 2001	19 789,5	(14 592,8)	356,2	136,6	(161,3)	157,2	488,7	5 685,4
Impôt interne pour l'exercice	–	–	4,9	–	–	–	4,9	4,9
Commissions désignées pour l'exercice précédent	–	–	–	21,0	(21,0)	–	–	–
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	62,0	–	–	–	62,0	62,0
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	–	–	(2,6)	–	–	–	(2,6)	(2,6)
Bénéfice de l'exercice précédent	–	–	–	–	157,2	(157,2)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	108,1	108,1	108,1
Au 31 décembre 2002	19 789,5	(14 592,8)	420,5	157,6	(25,1)	108,1	661,1	5 857,8
Impôt interne pour l'exercice	–	–	4,4	–	–	–	4,4	4,4
Commissions désignées pour l'exercice précédent	–	–	–	5,3	(5,3)	–	–	–
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	20,5	–	–	–	20,5	20,5
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	–	–	(7,1)	–	–	–	(7,1)	(7,1)
Ajustement en valeur actuelle pour le capital libéré à recevoir	–	–	(67,5)	–	–	–	(67,5)	(67,5)
Transfert des réserves	–	–	30,2	–	(30,2)	–	–	–
Bénéfice de l'exercice précédent	–	–	–	–	108,1	(108,1)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	378,2	378,2	378,2
Au 31 décembre 2003	19 789,5	(14 592,8)	401,0	162,9	47,5	378,2	989,6	6 186,3

Tableau de financement

Exercice clos le 31 décembre 2003	En millions d'euros	31 décembre 2003 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2002 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	378,2		108,1	
Ajustements pour :				
Disparition de la décote liée aux actifs dépréciés	(2,4)		(2,2)	
Impôt interne	4,4		4,9	
Bénéfices réalisés sur titres de participation	(155,9)		(140,0)	
(Bénéfices)/pertes latents sur titres	(2,8)		1,2	
Pertes réalisées sur titres disponibles à la vente	0,7		4,9	
Pertes/(bénéfices) de change	1,4		(1,7)	
Bénéfices sur la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(0,1)		–	
Dotation aux amortissements	16,2		18,5	
Dotation aux provisions avant recouvrement d'actifs passés en pertes et profits	24,8		209,0	
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	264,5		202,7	
Augmentation des actifs d'exploitation :				
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	(153,5)		(64,2)	
Variation en juste valeur	(465,9)		(243,9)	
Augmentation des passifs d'exploitation :				
Intérêts à payer et charges constatées	431,3		2,7	
Flux de trésorerie nets provenant des/(utilisés dans) les activités d'exploitation		76,4		(102,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	2 387,8		2 647,6	
Achats de titres disponibles à la vente	(3 810,6)		(1 684,2)	
Produit du remboursement de prêts	2 166,6		2 284,9	
Produit du remboursement anticipé de prêts	185,7		198,6	
Avances de fonds pour prêts	(3 074,9)		(3 350,2)	
Produit de la cession de titres de participation	490,7		336,5	
Avances de fonds pour titres de participation	(398,0)		(383,6)	
Produit de la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	0,1		0,1	
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(10,1)		(17,4)	
Créances nettes sur les établissements de crédit	(19,3)		(171,8)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement		(2 082,0)		(139,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	333,0		254,0	
Emission d'emprunts représentés par des titres	6 770,5		8 751,6	
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(5 951,0)		(8 510,6)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 152,5		495,0
(Diminution)/augmentation nette des disponibilités		(853,1)		252,8
Disponibilités en début de l'exercice		3 298,6		3 045,8
Disponibilités au 31 décembre¹		2 445,5		3 298,6

¹ Les disponibilités se composent des créances et dettes ci-après, qui arrivent à échéance dans moins de trois mois :

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Créances sur les établissements de crédit	2 142,5	966,1
Créances garanties	1 401,4	2 932,4
Dettes envers les établissements de crédit	(1 098,4)	(599,9)
Disponibilités au 31 décembre	2 445,5	3 298,6

Remarque : Le bénéfice d'exploitation comprend 52,2 millions d'euros de dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 (31 décembre 2002 : 35,9 millions d'euros).

Principes comptables

A Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables de la Banque, qui sont conformes aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les comptes annuels ont été préparés selon la comptabilisation aux coûts d'origine modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissements disponibles à la vente, des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, et de tous les contrats dérivés.

B Instruments financiers

La norme IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) est devenue obligatoire pour les rapports financiers établis à partir du 1er janvier 2001. Cette norme fournit des indications sur le traitement comptable des instruments financiers. Ces instruments sont répartis en plusieurs catégories, actifs financiers, passifs financiers et dérivés, ces derniers devant être comptabilisés dans le bilan en juste valeur.

Actifs financiers

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les actifs acquis dans le but de générer des bénéfices à partir des fluctuations de prix à court terme. Ces actifs sont mesurés en "juste valeur" sur la base des cotations du marché, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les actifs détenus dans cette catégorie sont comptabilisés à la date de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances émis par la Banque sont valorisés sur la base de leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture, répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" au paragraphe "Dérivés" en page 18). Cela se produit dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans de tels cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé. Les prêts sont reconnus à la date de règlement.

Disponibles à la vente

Cette catégorie comprend des actifs qui n'appartiennent pas spécifiquement à l'une des autres catégories. Pour la Banque, cela comprend ses titres de participation et la majeure partie de son portefeuille-titres. Ces actifs sont estimés en juste valeur dans le bilan. La Banque comptabilise les variations de juste valeur dans les réserves, comme indiqué dans "Variation des capitaux propres", jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit considéré comme déprécié. La perte ou le profit cumulé préalablement comptabilisé dans les réserves doit alors être repris dans le compte de résultat.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur répondant aux critères (voir "Comptabilité de couverture" en page 18), le profit ou la perte généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de valeur du dérivé servant de couverture figurant dans le compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixe en taux variable.

Titres de participation

La base de juste valeur sur les titres de participation cotés est le cours acheteur de clôture cité à la date du bilan. Les titres de participation non cotés de la Banque sont détenus au coût d'origine, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation à la date du bilan, comme il n'y a pas de cours de marché disponibles sur un marché actif et que leur juste valeur ne peut ainsi être évaluée avec certitude. Les achats et ventes de titres de participation sont comptabilisés à la date de la transaction. La note annexe 10 analyse les titres de participation cotés et non cotés indiquant les achats et les ventes.

Portefeuille des titres de placement

La juste valeur des actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement de la Banque est déterminée par les cours fournis par des tiers, ou, en l'absence d'un marché actif, en utilisant des modèles d'actualisation des flux financiers contenant des données de marché observables. Dans cette catégorie des actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres, on trouve les créances garanties, qui sont des structures dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété d'un actif de référence sont transférés à un tiers en utilisant un contrat de swap. Economiquement, il s'agit d'une forme de prêt garanti. Les achats et les ventes d'actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement sont enregistrés à la date de transaction.

Passifs financiers

Détenus à des fins de transaction

Ce cas se rencontre lorsque la Banque a vendu des portefeuilles-titres dont elle n'est pas encore propriétaire (vente à découvert) avec l'intention d'acheter ultérieurement ces titres à meilleur prix, réalisant ainsi un bénéfice. Ces passifs sont mesurés en juste valeur, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat.

Autres passifs financiers

A l'exception des passifs détenus à des fins de transaction, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" ci-après).

Dérivés

Les dérivés sont mesurés en juste valeur avec effet immédiat dans le compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS (voir "Comptabilité de couverture" ci-après). Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves et couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation des options et d'indications fournies par des tiers pour les *swaps* de défaut de crédit. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toute activité de couverture est identifiée explicitement et les informations pertinentes à cet égard sont fournies par le département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, résultat impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, l'"élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter les risques en matière de taux d'intérêt en utilisant les *swaps* pour convertir le risque de taux d'intérêt fixe, sur les actifs comme sur les passifs, en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". L'IAS 39 indique que les relations de couverture doivent être liées à un actif spécifique, à un passif ou à des groupes similaires d'actifs ou de passifs. Les couvertures des risques nets entre les actifs et les passifs (macro-couverture) n'entrent pas dans le cadre de la comptabilité de couverture. La Banque, à l'instar de la plupart des institutions financières, applique la macro-couverture pour des raisons de coût, de prudence et d'efficacité. Toutefois, ce type de couverture n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture d'après IAS 39, seules les variations en juste valeur des dérivés de couverture peuvent être immédiatement reflétées dans le compte de résultat, et aucun ajustement n'est effectué par rapport aux variations en juste valeur de l'élément couvert concerné. Les variations en juste valeur intervenant sur les positions nettes, qui dans le cas contraire compenseraient largement la variation en juste valeur des dérivés, ne peuvent être enregistrées dans le compte de résultat, et par conséquent accroissent la volatilité. Toutefois, si les macro-couvertures sont efficaces économiquement, les profits et pertes à court terme affectant le compte de résultat sont à terme annulés par les produits ou charges nets des positions sous-jacentes portés également au compte de résultat.

Couvertures de liquidités

La Banque effectue également des opérations de couverture de liquidités, essentiellement afin de limiter le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions de la Banque quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La majorité de ces activités de couverture concerne l'exercice suivant, mais il est possible de mettre en place des couvertures sur plus d'une année. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles.

Pour de plus amples informations sur les politiques de gestion du risque, veuillez vous reporter à la section "Gestion des risques financiers".

C Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses comptes annuels. Suite au remplacement de l'ECU par l'euro le 1er janvier 1999, la monnaie de présentation des comptes annuels est désormais l'euro.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2003. Les comptes non monétaires sont exprimés en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes de recettes et de dépenses sont convertis en euros au taux en vigueur à la date correspondante.

D Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leurs obligations de capital non seulement en euros, mais également en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais. A cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" du bilan. Cependant, le chiffre correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan est mesuré aux taux de change en cours et ramené à sa valeur actuelle. La différence entre la valeur comptable du capital en instance d'affectation et sa valeur reprise dans l'Accord est ajustée dans les réserves.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars des Etats-Unis ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de transformer leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces contrats sont inscrits en juste valeur conformément à l'IAS 39, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

E Entreprises associées

La Banque a examiné tant la norme IAS 28 que la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers en ce qui concerne ses titres de participation et utilise la disposition de cette norme qui – dans la mesure où la Banque ne produit pas de comptes annuels consolidés – permet aux investissements dans les entreprises associées d'être maintenus au coût d'acquisition. Lorsque la Banque détient 20 % ou plus du capital d'une société dans laquelle elle a une participation, elle n'exerce pas, en principe, d'influence notable. Etant donné que la Banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, toutes ces participations sont comptabilisées au prix d'acquisition, avec indication dans la note annexe 10 de leur valeur comptable et de leur incidence sur le compte de résultat si les principes comptables en matière de participation avaient été appliqués.

F Provisions pour dépréciation

Lorsque la recouvrabilité des prêts et avances identifiés et des futures rentrées de trésorerie dues aux prises de participation non cotées est en question, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, calculées en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine le cas échéant, sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si une provision pour dépréciation est prise sur un titre de participation coté ou actif de trésorerie, toute variation de la juste valeur précédemment comptabilisée dans les réserves est portée au compte de résultat. La Vice-présidence Gestion des risques de la Banque effectue normalement un examen des actifs tous les six mois. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour les prêts, les avances et les titres de participation non cotés, les provisions pour dépréciation de ces actifs non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur une mesure des risques pour les actifs non souverains effectuée à la fin du mois de décaissement. Une méthodologie distincte est utilisée pour tous les actifs à risques souverains, prenant en compte le statut de créancier privilégié de la Banque accordé par ses membres. L'application de cette méthodologie aboutit à une approximation du calcul de la dépréciation sur la base du portefeuille, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptable des groupes d'actifs similaires et la valeur actuelle nette des rentrées de trésorerie attendues.

La dépréciation déterminée plus haut est déduite des prêts, titres de participation et actifs de trésorerie dans le bilan. Si nécessaire, la dépréciation des garanties est appliquée lorsque les garanties deviennent effectives et est fondée sur l'utilisation pour le financement des échanges. La méthodologie est compatible avec celle des actifs à risque non souverains (comme indiqué plus haut). Elle figure dans "Autres passifs".

Déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, la dépréciation est portée au compte de résultat (provisions pour dépréciation), comme indiqué à la note annexe 7. Lorsqu'un prêt ou titre de participation est réputé irrécouvrable, la valeur du capital (estimée si besoin est) est passée en pertes et profits. Pour ces dernières opérations, les recouvrements ultérieurs éventuels sont crédités au compte de résultat.

G Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en comparant le coût des différents éléments à leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans :	terme non échu
Technologie et matériel de bureau	3 ans

H Comptabilité des contrats de location

Lorsque la Banque loue du matériel en assumant presque tous les avantages et les risques comme si elle en était propriétaire, les contrats sont classés comme des contrats de location-acquisition. Les biens sont considérés comme ayant été achetés directement pour un montant équivalent à la valeur estimative du prix de leur location pendant la durée du contrat. Le coût de leur location est inscrit au passif et les intérêts correspondants au compte de résultat pendant la durée du contrat. Le matériel acheté par des contrats de location-acquisition de cette nature est capitalisé et amorti de la manière indiquée à la section G ci-dessus.

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

I Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux effectif. Les intérêts sur les prêts douteux sont reconnus par suppression de la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement, et sont comptabilisées à titre d'ajustement au taux effectif et portées au compte de résultat pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme le revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées à la date d'encaissement. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

J Plan de retraite du personnel

La Banque propose à quasiment tout son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent sont détenus par la Banque dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaire indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations indispensables à verser au dépositaire des avoirs du plan de retraite au titre du régime des retraites.

K Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

L Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles considérées comme faisant partie des frais de premier établissement de la Banque sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations. Les autres subventions sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir non porté au compte de résultat est comptabilisé au bilan comme produit constaté d'avance au poste "Autres passifs".

M Coûts d'emprunt

Les emprunts sont enregistrés au départ "au coût réel", c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti, et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques faisant l'objet d'une couverture.

N Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours.

Gestion des risques financiers

A Principes de gestion financière et de gestion des risques

Les politiques financières de la Banque reposent sur les principes d'une saine gestion financière, qui sont définis dans l'Accord portant création de la Banque et qui délimitent le cadre à l'intérieur duquel elle doit s'acquitter de son mandat.

Les principes de gestion financière de la Banque doivent lui permettre :

- I de garantir sa viabilité financière ;
- I d'accumuler des réserves et d'assurer une rentabilité durable ;
- I d'orienter toutes ses activités vers le marché et l'obtention de résultats ;
- I de travailler sur la base d'un système de gestion globale des risques ; et
- I de garantir la transparence de ses opérations, de veiller au respect de l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux et d'appliquer une gestion efficace.

Les procédures financières de la BERD définissent les indicateurs et les limites applicables aux opérations bancaires et de trésorerie. Ces documents portent notamment sur le provisionnement, les règles de valorisation et de liquidité ainsi que le cadre général de suivi des opérations de trésorerie. Les dispositions relatives au provisionnement permettent de fixer le montant des dotations au titre du risque général et de déterminer les principes régissant les risques individualisés à appliquer à tous les actifs. Afin de vérifier si cette politique est appropriée, le total des provisions est comparé à intervalles réguliers aux pertes calculées au moyen du modèle de risques liés au capital de la Banque. La politique de provisionnement est revue chaque année.

Les dispositions relatives à la valorisation précisent les critères et les normes applicables aux prêts, aux garanties et aux prises de participation. Les dispositions en matière de liquidité définissent la part des actifs liquides dont la Banque doit disposer. En 2003, l'examen annuel a confirmé la politique de la Banque en matière de liquidités adoptée en 2001 et réaffirmé le rôle central joué par les liquidités dans la solidité financière de la Banque. Sont également arrêtées les conditions d'utilisation du capital, les limites de risques pour le portefeuille des opérations bancaires, les règles de couverture des risques, celles pour l'évaluation des participations ainsi que les critères de cession et les procédures à appliquer, les conditions des prises fermes, le dispositif de gestion globale des risques et de gestion d'entreprise. Ces politiques sont régulièrement examinées à la lumière de l'expérience et des événements extérieurs.

Dans le document sur le pouvoir de gestion, le Conseil confie au Vice-président chargé des finances la gestion des opérations de trésorerie de la BERD et définit les paramètres de risque à appliquer. Le Comité des politiques et des opérations financières examine régulièrement le pouvoir de gestion et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation. Le *Credit Process* décrit les modalités d'approbation, de gestion et de suivi des opérations bancaires, qui sont ensuite examinées à intervalles réguliers par le Comité d'audit de la Banque et soumis au Conseil pour approbation.

Une réorganisation de la Banque a été approuvée en juillet 2003 par le Conseil d'administration et mise en œuvre en septembre 2003. Pour renforcer la bonne gouvernance de l'institution et tenir compte de l'évolution des méthodes du secteur bancaire, une meilleure séparation des tâches entre gestionnaires et preneurs de risques a été mise en place. Une nouvelle Vice-présidence chargée de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du contrôle et de la réduction de tous les risques auxquels s'expose la Banque dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Le Vice-président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-président chargé des opérations bancaires et le Vice-président chargé des finances, dont dépend la Trésorerie. Le Vice-président chargé de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en la matière, dans le cadre des opérations bancaires comme de la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et réduits par le biais de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques dans le secteur bancaire.

Les risques bancaires sont gérés par le Comité des opérations, composé du premier Vice-président, du Vice-président chargé des finances, du Vice-président chargé de la gestion des risques, du Directeur des affaires économiques, du Directeur des affaires juridiques, du Vice-président adjoint chargé des opérations bancaires et du Directeur de la gestion des risques. Le Comité des opérations se réunit chaque semaine et examine tous les projets du département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations agit en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration et qui l'habilitent à approuver des projets entrant dans le cadre des orientations définies par le Conseil en matière d'opérations. Le Comité est également chargé du contrôle de la gestion du portefeuille des opérations bancaires, de l'agrément des modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et de l'approbation des recommandations du service de gestion des risques en matière de provisions générales et individualisées.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie qui a été créé en 2003 dans le cadre de la réorganisation interne de la Banque et se réunit chaque mois. Ce comité se compose du Vice-président chargé des finances, du Vice-président chargé de la gestion des risques, du Directeur des affaires économiques, du Directeur des affaires juridiques, du Directeur du groupe d'affaires chargé des institutions financières et de responsables des services Trésorerie et Gestion des risques. Le Comité des risques de trésorerie est chargé d'examiner la gestion des risques des activités de trésorerie. Il évalue les propositions relatives à la politique de trésorerie et de gestion des risques de trésorerie qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration et s'assure de la mise en œuvre de procédures appropriées en matière d'identification, de mesure et de suivi des risques de marché et des risques de crédit dans les activités de trésorerie. Les provisions sur les risques de trésorerie sont constituées sur recommandation du service Gestion des risques, font l'objet d'une évaluation par le Comité des risques de trésorerie et sont soumises à l'approbation des Vice-présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

B Adéquation du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler le capital social autorisé de la Banque, le portant à 20 milliards d'euros. Cette augmentation a permis à la Banque de poursuivre l'application de sa stratégie opérationnelle dans le long terme.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. Aux termes de l'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque, le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations ne doit à aucun moment dépasser le montant total de son capital social net d'obligations, des réserves et des excédents, c'est-à-dire un ratio 1:1 entre les engagements et les fonds propres. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net d'obligations, des excédents et de la réserve générale.

Dans le dessein de préserver son capital, la BERD examine à intervalles réguliers l'adéquation passée et projetée de son capital en appliquant un certain nombre de paramètres tels que la marge statutaire (c'est-à-dire le montant des fonds dont dispose la Banque pour financer de nouveaux prêts, prises de participation et garanties avant d'atteindre la limite d'engagement 1:1) et le modèle de capital-risque de la Banque elle-même, qui établit une distinction entre les risques liés aux créances et ceux liés aux participations, les risques souverains et les risques non souverains.

Conformément aux dispositions de l'Article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, celle-ci a procédé en 2001 à une révision de son capital social. Cette deuxième révision du capital social a notamment porté sur les questions ci-après : impact sur la transition et activités opérationnelles de la Banque, évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région, élaboration de la stratégie de développement du portefeuille et choix des objectifs à moyen terme, enfin analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation du capital de la Banque à l'avenir. La mesure traditionnelle de la marge d'adéquation du capital a été examinée et complétée au moyen d'une analyse des risques qui fait intervenir le modèle de capital-risque de la Banque.

L'utilisation du capital est réexaminée chaque année dans le cadre de l'évaluation périodique de la stratégie à moyen terme de la Banque. En 2003, cette évaluation a mis en évidence l'impact des variations des taux de change sur l'utilisation du capital et montré que la Banque devrait disposer d'un capital suffisant pour atteindre ses objectifs à moyen terme de développement du portefeuille en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées. L'analyse des résultats financiers escomptés a montré que la Banque est en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de la croissance maîtrisable, la rotation du portefeuille et les bénéfices lui offrant une plus large marge et lui permettant de continuer d'accroître son impact sur la transition et ses activités opérationnelles.

C Risque de crédit

La BERD est exposée au risque de crédit à la fois dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Ce risque survient lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie fait défaut ou que la valeur des placements de la BERD est compromise. La majeure partie de ce risque est liée aux opérations bancaires. Toutes les transactions sont régulièrement analysées pour déterminer rapidement si des modifications doivent être apportées à la cotation des risques et prendre toutes les mesures nécessaires pour la maîtrise de ces risques. Les risques sont mesurés en fonction des limites de risque du portefeuille et communiqués au Comité d'audit sur une base trimestrielle.

Risque de crédit des opérations bancaires

Procédures de cotation internes

La BERD examine périodiquement les risques de son portefeuille. Généralement, tous les projets sont officiellement examinés par le service de gestion des risques au moins deux fois par an, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme plus vulnérables aux défauts de paiement. Des études régulières sont effectuées après achèvement du projet pour les risques non-souverains. Dans chaque étude figure une révision de la cotation du projet avec, pour les projets douteux, le niveau de risque et les provisions spécifiques correspondantes. Le contrôle des décaissements est confié à l'unité d'administration des opérations du département Finance, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions liées au projet. Ce service s'assure également de la mise en œuvre des procédures appropriées, conformément à la procédure définie. Les investissements compromis sont transférés à l'équipe de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au service de la gestion des risques et à celui des opérations bancaires pour la gestion de la restructuration et du redressement.

Chaque projet et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque faible et 10 un risque très élevé. La Banque utilise trois grilles de risques : le projet, le pays et risque global. Pour le risque-projet, la solidité financière du client et la réduction des risques découlant de la structure du projet sont prises en compte. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par les agences de cotation externes. Pour les opérations non-souveraines, la cotation du risque global correspond à la plus basse cotation attribuée au pays ou au projet. Il y a une exception à cette règle lorsque la Banque a recours à un soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations : dans ce cas, la cote globale est identique à celle du projet. Pour les projets souverains, la cote globale est la même que celle du pays. Pour les actifs nets du portefeuille, les provisions générales sont calculées en fonction d'une matrice conçue pour évaluer les pertes en fonction d'indicateurs externes, de l'expérience de la BERD et des risques sur le projet, le secteur et le pays.

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

Le risque de crédit est la perte potentielle sur un portefeuille résultant du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa cote de crédit, par exemple lors de l'abaissement de la notation effectué par une agence de cotation, ceci à tout moment jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec une contrepartie donnée. Plus précisément, on peut le qualifier de risque de pré-règlement, par opposition au risque de règlement qui ne se manifeste qu'au moment – généralement le début et l'échéance d'une transaction – où a lieu un échange de liquidités ou de titres. Les pertes latentes sur titres dues à un déclassement, ou plus généralement tout changement de leur cote de crédit relative, sont également appelées "risque de marge" ou "risque de marge de crédit". Fait également l'objet d'un suivi le risque de concentration, c'est-à-dire d'une allocation d'une part trop importante du portefeuille sur un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une transaction spécifique.

Le service de gestion des risques attribue normalement les cotes de crédit interne en référence aux cotations fournies par des agences de cotation et à l'évaluation interne de la solvabilité des contreparties. L'échelle de crédit interne va de 1 à 10 et est identique à celle utilisée pour les risques bancaires. Le document "Pouvoir de gestion de la Trésorerie" approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, gérées et revues périodiquement par le service de gestion des risques.

La méthode utilisée par la Banque pour la mesure des risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie utilise une technique de simulation Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie les risques maximaux et leur évolution dans le temps (c'est-à-dire profils de risque de contrepartie).

Plus de la moitié du risque global a été lié à des banques (59,3 %, contre 41,2 % en 2002), tandis que le risque associé aux actifs adossés à des titres (ABS) a sensiblement diminué (13,1 % fin 2003, contre 31,9 % fin 2002).

En fin d'exercice 2003, 96,5 % (2002 : 72,1 %) des risques de crédit de la BERD pour les opérations dérivées de gré à gré et les opérations en devises concernaient des contreparties avec lesquelles avaient été conclus à la fois un accord-cadre et une annexe de crédit. En conséquence, en fin d'exercice 2003, 97,9 % de l'ensemble des risques liés aux opérations de gré à gré et aux opérations en devises étaient associés à des opérations avec des contreparties soumises à un accord de garantie ou directement cotées 1,0 (équivalent à AAA/Aaa), ou encore, dans bien des cas, à la fois adossées à des garanties et cotées 1,0. Ce chiffre était de 96,7 % fin 2002.

Utilisation d'instruments dérivés

La Banque se sert des instruments dérivés essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché dont les instruments dérivés sont l'expression sont également pris en compte dans les opérations de trésorerie. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres pour couvrir certains risques ; le volume global des opérations portant sur des instruments de crédit dérivés est assorti d'une limite spécifique.

Tous les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. De plus, la Banque veille tout particulièrement aux risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-dessous présente les actifs d'exploitation des opérations bancaires répartis par pays, par instrument et par secteur.

Répartition géographique des actifs d'exploitation des opérations bancaires

Répartition par pays	Encours des décaissements 2003 En millions d'euros	Encours des décaissements 2002 En millions d'euros	Lignes de crédit non utilisées 2003 En millions d'euros	Lignes de crédit non utilisées 2002 En millions d'euros
Albanie	38,9	32,9	93,1	88,8
Arménie	44,1	57,6	3,8	24,2
Azerbaïdjan	134,0	164,3	25,7	101,6
Bélarus	46,8	54,8	12,0	7,6
Bosnie-Herzégovine	81,5	76,4	146,5	135,0
Bulgarie	250,4	273,7	257,6	165,3
Croatie	559,8	525,1	284,4	373,1
ERY de Macédoine	71,5	73,7	121,8	71,6
Estonie	199,2	230,7	6,2	23,9
Fédération de Russie	1 792,0	1 898,1	1 414,9	1 107,2
Géorgie	59,6	95,8	36,4	49,7
Hongrie	560,0	507,4	171,4	106,1
Kazakhstan	364,5	342,8	281,8	319,6
Lettonie	81,7	89,1	33,1	19,7
Lituanie	179,4	186,8	52,8	67,0
Moldova	78,4	92,3	20,1	22,6
Ouzbékistan	183,6	235,5	154,7	196,4
Pologne	1 263,3	1 411,2	547,9	535,9
République kirghize	54,3	72,4	2,1	1,6
République slovaque	518,2	390,3	123,5	141,8
République tchèque	410,8	359,3	86,7	113,8
Roumanie	920,9	950,0	558,6	423,9
Serbie-et-Monténégro	120,2	48,9	367,2	312,0
Slovénie	235,1	252,3	23,0	118,8
Tadjikistan	10,6	9,3	12,8	19,0
Turkménistan	71,4	82,5	26,8	54,9
Ukraine	492,9	467,7	307,9	388,8
Opérations régionales	591,5	462,6	492,1	484,1
Au 31 décembre	9 414,6	9 443,5	5 664,9	5 474,0

Répartition par instrument

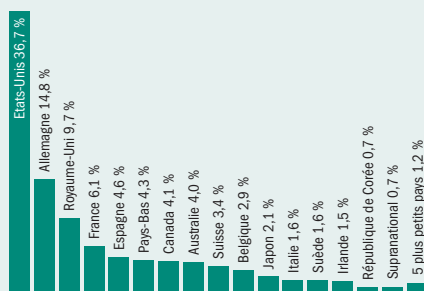
Prêts	6 750,5	6 771,2	4 562,0	4 278,9
Participations	2 611,2	2 619,6	515,3	669,4
Portefeuille-titres	52,9	52,7	–	–
Garanties	–	–	587,6	525,7
Au 31 décembre	9 414,6	9 443,5	5 664,9	5 474,0

Répartition par secteur

Commerce et tourisme	303,1	344,4	278,7	104,5
Services sociaux et communautaires	273,1	227,9	88,1	132,6
Energie/production d'électricité	1 026,6	1 060,1	1 274,8	1 236,4
Industries extractives	420,3	522,8	151,7	282,7
Finances	3 549,9	3 302,3	1 488,4	1 581,5
Industries manufacturières	1 730,4	1 918,5	630,4	513,1
Industries primaires	172,2	193,3	291,2	154,1
Télécommunications	779,5	834,3	206,6	192,9
Transports et construction	1 159,5	1 039,9	1 255,0	1 276,2
Au 31 décembre	9 414,6	9 443,5	5 664,9	5 474,0

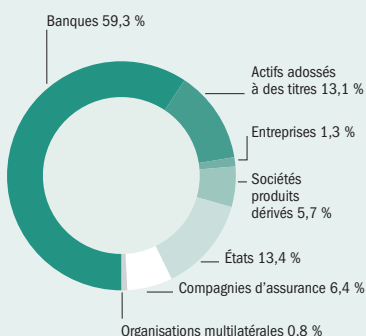
Répartition du risque maximal pour le portefeuille de la Trésorerie, par pays

31 décembre 2003



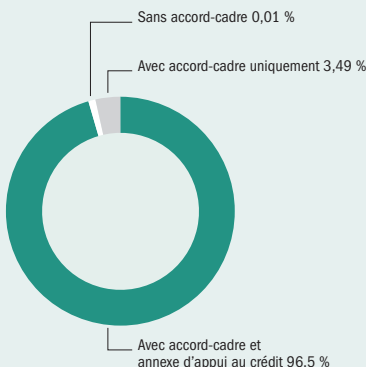
Risque par type de contrepartie

31 décembre 2003



Risque lié aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré et opérations en devises

31 décembre 2003



Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites individuelles sont attribuées aux contreparties conformément aux directives qui fixent le degré et la durée maximum du risque en fonction de la cote de crédit interne de chacune. Pour les contreparties remplissant les conditions requises, la plus large part de la limite qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou des limites liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée de manière indépendante et fait l'objet d'un suivi quotidien pour toutes les contreparties.

Normalement, les transactions sur instruments dérivés ne peuvent être passées qu'avec des contreparties ayant la cote la plus élevée. En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés en ayant systématiquement recours à différentes techniques d'amélioration de la qualité de ses créances. Les transactions sur instruments dérivés qui interviennent sur le marché gré à gré font systématiquement l'objet d'accords-cadres prévoyant une compensation lors de la liquidation des positions. La Banque s'est employée à élargir le champ d'application de cette technique en documentant un aussi grand nombre que possible des instruments traités avec une même contrepartie dans le cadre d'un seul accord-cadre, notamment pour ce qui concerne les opérations de change.

La BERD a de plus en plus largement recours aux accords de garantie dans le cadre de ses opérations de gré à gré sur instruments dérivés. A la fin de l'exercice 2003, 96,5 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient déjà l'objet d'accords de garanti. En conséquence, 97,9 % des risques de la Banque liés aux opérations de change ou aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords avec des contreparties cotées AAA à titre individuel, ou avec des contreparties avec lesquelles un accord de garantie avait été signé afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'Etat cotées AAA.

Le tableau de la page 27 indique les valeurs nominales des transactions sur instruments dérivés en fin d'exercice ainsi que les justes valeurs correspondantes.

Transactions sur instruments dérivés

	2003 Valeur nominale En millions d'euros	2003 Juste valeur En millions d'euros	2002 Valeur nominale En millions d'euros	2002 Juste valeur En millions d'euros
Devises				
Gré à gré				
Swaps de devises	9 874,2	2 106,5	15 559,8	480,5
Opérations à terme en devises	1 224,7	(44,8)	1 349,8	35,5
Total	11 098,9	2 061,7	16 909,6	516,0
Taux d'intérêt				
Gré à gré				
Swaps de taux	9 837,0	(239,5)	10 798,9	(56,3)
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 555,4	2,1	5 450,2	2,2
Caps/Floors	319,6	–	299,8	0,1
Cotés en bourse				
Contrats à terme de taux d'intérêt	5 611,6	–	4 132,5	–
Options de taux d'intérêt	151,3	–	0,6	–
Total	19 474,9	(237,4)	20 682,0	(54,0)
Autres				
Gré à gré				
Instruments de crédit dérivés	1 977,2	(14,2)	3 824,3	53,4
Total produits de gré à gré	26 788,1	1 810,1	37 282,8	515,4
Total produits cotés en bourse	5 762,9	–	4 133,1	–

La Banque encourt un risque de crédit en cas de juste valeur globale positive avec certaines contreparties. Ce chiffre s'élevait en fin d'exercice à 2 205,9 millions d'euros (2002 : 1 511,7 millions d'euros). Pour se prémunir, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1 505,7 millions d'euros (2002 : 944,7 millions d'euros), réduisant ainsi son risque à 700,2 millions d'euros (2002 : 567 millions d'euros).

D Risque de marché

Les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont l'élément majeur du risque de marché de la BERD susceptible d'affecter ses positions de trésorerie. La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par un service distinct de la Trésorerie afin de garantir que les limites autorisées sont respectées.

La Banque suit l'évolution des risques du marché pour son portefeuille de trésorerie en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur le calcul de la VaR et diverses autres mesures de risque. Le service de gestion des risques calcule la VaR sur une base quotidienne. La limite globale de la VaR de la Banque est définie dans le document sur le pouvoir de gestion qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les opérations en devises sont également soumises à une sous-limite de la VaR particulière aux risques de change. A des fins de contrôle interne, la VaR est définie comme la perte qui pourrait être encourue à

la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon de un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Toutefois, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres relatifs à la VaR qui figurent dans le rapport annuel ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse. D'autres mesures de la VaR sont communiquées aux responsables de la Banque, en particulier pour extraire des mesures globales de la VaR les facteurs particuliers à certains marchés (VaR marginale et sensibilité de la VaR). Les chiffres de la VaR sont aussi calculés chaque jour à partir du modèle de simulation de Monte-Carlo. Pour l'ensemble du portefeuille, la perte escomptée au-delà de la VaR (eVaR ou *expected shortfall*) vise à quantifier l'incidence de changements importants liés aux teneurs du marché. Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de la VaR sur les options sont effectués afin de vérifier la validité des hypothèses de base utilisées pour le calcul de la VaR.

Un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR au moyen de chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses afin de ne pas négliger des risques importants en s'attachant plus particulièrement à une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques purs et simples ou d'options, sont contrôlés au moyen

de mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Divers essais de contrainte sont réalisés en permanence. Ces essais comportent principalement les opérations ci-après : i) essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ; ii) analyse séparée pour chaque monnaie de l'impact sur le compte de résultat de variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ; iii) essais de contrainte effectués à partir de scénarios traditionnels ; iv) essais de contrainte particuliers destinés à quantifier l'impact d'une défaillance dans les schémas de corrélation.

Risque de marché pour le portefeuille de la Trésorerie

Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. A l'heure actuelle, les éléments constitutifs du risque de marché sont : i) risque de taux d'intérêt ; ii) risque de change ; iii) risque sur actions et iv) risque sur matières premières. Les deux dernières catégories

ne concernent pas les opérations de trésorerie de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt se subdivise en deux volets : le risque de courbe, qui mesure l'impact des changements du profil de la courbe de rendement pour une devise et le risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. De même, on distingue dans le risque de change le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. Ces risques sont restés limités jusqu'à présent.

Au 31 décembre 2003, la valeur en risque agrégée (VaR) du portefeuille de placement de la BERD, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours de bourse, était de 3,6 millions d'euros⁹ (2002 : 4,2 millions d'euros), soit une baisse importante d'une année sur l'autre. Ses valeurs les plus élevées et les plus basses de l'année ont été de 7,8 et 2,2 millions d'euros respectivement.

E Risque de change

Position de change nette en devises	Euro En millions d'euros	Dollar des Etats-Unis En millions d'euros	Livre sterling En millions d'euros	Yen japonais En millions d'euros	Autres monnaies En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	303,5	1 744,1	68,3	27,3	21,6	2 164,8
Créances garanties	1 040,5	217,0	—	—	207,1	1 464,6
Portefeuille-titres	2 023,9	3 250,1	416,1	251,5	29,5	5 971,1
Autres actifs (y compris juste valeur des dérivés)	698,3	(6 211,9)	2 696,9	2 316,5	3 703,8	3 203,6
Prêts	2 947,3	3 599,7	—	3,8	252,6	6 803,4
Titres de participation	2 611,2	—	—	—	—	2 611,2
Provisions pour dépréciation	(748,2)	(299,8)	—	(0,3)	(10,1)	(1 058,4)
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	37,5	—	—	—	—	37,5
Capital libéré à recevoir	465,6	292,0	—	89,9	—	847,5
Total de l'actif	9 379,6	2 591,2	3 181,3	2 688,7	4 204,5	22 045,3
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	(680,6)	(130,7)	(262,9)	(0,6)	(37,1)	(1 111,9)
Dettes représentées par un titre	(1 063,2)	(2 751,8)	(2 726,3)	(2 740,1)	(3 829,8)	(13 111,2)
Autres passifs (y compris juste valeur des dérivés)	(1 554,7)	292,6	(107,3)	46,1	(312,6)	(1 635,9)
Capitaux propres	(6 173,4)	1,1	(13,9)	(0,1)	—	(6 186,3)
Total du passif	(9 471,9)	(2 588,8)	(3 110,4)	(2 694,7)	(4 179,5)	(22 045,3)
Position de change au 31 décembre 2003	(92,3)	2,4	70,9	(6,0)	25,0	—
Position de change au 31 décembre 2002	(83,3)	102,9	1,8	2,2	(23,6)	—

A côté de la monnaie de présentation de la Banque, l'euro, les monnaies dans lesquelles la Banque contracte l'essentiel de ses principaux emprunts (voir la note annexe 12) et dans lesquelles elle est exposée à des risques liés au change sont indiquées séparément. Les positions rangées dans la colonne "Autres

monnaies" qui, après décompte des instruments dérivés, exposent la Banque à des risques liés au change, résultent essentiellement des risques liés aux monnaies locales que comportent les titres de participation dans les pays d'opérations en l'absence d'accords de couverture sur les taux de change.

⁹ Cela signifie que la Banque a une chance sur cent de subir une perte d'au moins 3,6 millions d'euros sur une période de dix jours de bourse, par suite de variations défavorables des taux d'intérêt et de change. La VaR agrégée linéaire reprise ici suppose que les variations de valeur du portefeuille de la Banque sont proportionnelles aux variations des facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change). La VaR sur les options, présentée ultérieurement, mesure les écarts par rapport à ces résultats "linéaires".

F Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Par conséquent, la durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le degré de risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée en fonction de la date contractuelle d'échéance de ses instruments financiers ou, dans le cas d'instruments réindexés sur un taux du marché avant échéance, en fonction de la date de réindexation suivante. On a supposé que les titres qui constituent le portefeuille de titres de transactions de la Banque étaient soumis à réindexation dans la catégorie "Jusqu'à un mois".

Intervalle de réindexation	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	De plus de cinq ans En millions d'euros	Fonds non porteurs d'intérêt En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	2 142,6	7,4	14,8	–	–	–	2 164,8
Créances garanties	533,9	895,3	35,4	–	–	–	1 464,6
Portefeuille-titres	1 611,0	3 416,2	943,9	–	–	–	5 971,1
Autres actifs (y compris provisions pour instruments dérivés)	561,4	383,8	2 095,0	26,0	1,8	135,6	3 203,6
Prêts	1 631,0	2 246,9	2 909,5	16,0	–	–	6 803,4
Titres de participation	–	–	–	–	–	2 611,2	2 611,2
Provisions pour dépréciation	–	–	–	–	–	(1 058,4)	(1 058,4)
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris le capital libéré à recevoir	–	–	–	–	–	885,0	885,0
Total de l'actif	6 479,9	6 949,6	5 998,6	42,0	1,8	2 573,4	22 045,3
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(1 093,3)	(5,1)	(13,5)	–	–	–	(1 111,9)
Dettes représentées par un titre	(2 607,6)	(4 879,5)	(5 618,3)	(5,8)	–	–	(13 111,2)
Autres passifs (y compris provisions pour instruments dérivés)	(469,7)	(192,3)	(695,0)	(26,9)	(6,6)	(245,4)	(1 635,9)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(6 186,3)	(6 186,3)
Total du passif et des capitaux propres	(4 170,6)	(5 076,9)	(6 326,8)	(32,7)	(6,6)	(6 431,7)	(22 045,3)
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2003	2 309,3	1 872,7	(328,2)	9,3	(4,8)	(3 858,3)	–
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 2003	2 309,3	4 182,0	3 853,8	3 863,1	3 858,3	–	–
Risque cumulé de taux d'intérêt au 31 décembre 2002	2 396,1	4 020,8	2 296,0	2 700,6	3 602,4	–	–

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – valeur en risque (VaR), répartition des risques et risques de volatilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la direction.

Taux d'intérêt effectifs

Le tableau ci-dessous présente le niveau indicatif des taux d'intérêt moyens sur les passifs et les actifs portant intérêt de la Banque dans les principales monnaies qu'elle utilise. Les données relatives aux titres faisant l'objet d'un échange ne sont pas incluses dans cette analyse, dans la mesure où la détention de ces valeurs n'a pas pour objet de générer des marges d'intérêt nettes, mais des plus-values dues aux fluctuations de prix à court terme.

	EURO %	Dollar EU %	Yen %	Livre sterling %
Actif				
Créances sur les établissements de crédit	2,10	1,10	0,42	3,84
Créances garanties	2,48	1,43	–	–
Portefeuille-titres	2,31	1,57	0,30	4,30
Prêts	4,45	2,62	2,99	–
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	(2,00)	(0,94)	–	(3,69)
Dettes représentées par un titre	(1,87)	(0,86)	0,33	(3,77)

G Risque de liquidité

Le risque de liquidité reflète la mesure dans laquelle la Banque peut être obligée de mobiliser des fonds pour honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'instruments financiers. La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide : les politiques applicables stipulent que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années doit être égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets devant être intégralement couvert, et que 25 % du montant net des placements de trésorerie ne doit pas être à plus d'un an d'échéance. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir, soit plus que le minimum requis.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des actifs, des passifs et des capitaux propres, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il est présenté en fonction des dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Dans le cas des passifs, par conséquent, c'est la date de remboursement la plus rapprochée possible qui est indiquée, tandis que, dans le cas des actifs, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Echéance non définie".

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Echéance non définie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	2 142,5	7,4	–	14,9	–	–	2 164,8
Créances garanties	535,8	893,3	35,5	–	–	–	1 464,6
Portefeuille-titres	3 222,6	71,4	813,7	204,3	1 642,5	16,6	5 971,1
Autres actifs (y compris provisions pour instruments dérivés)	203,3	47,7	747,1	929,2	1 273,9	2,4	3 203,6
Prêts	230,2	302,9	875,3	3 726,1	1 501,9	167,0	6 803,4
Titres de participation	–	–	–	–	–	2 611,2	2 611,2
Provisions pour dépréciation	(20,3)	(22,1)	(57,2)	(207,2)	(78,0)	(673,6)	(1 058,4)
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	–	–	–	–	–	37,5	37,5
Capital souscrit libéré, encaissement d'espèces et de billets à ordre	–	–	252,7	541,5	32,1	–	826,3
Fraction échue du capital	–	–	–	–	–	21,2	21,2
Total de l'actif	6 314,1	1 300,6	2 667,1	5 208,8	4 372,4	2 182,3	22 045,3
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	(1 093,3)	(5,1)	(13,5)	–	–	–	(1 111,9)
Dettes représentées par un titre	(343,1)	(371,8)	(2 198,5)	(3 929,7)	(6 268,1)	–	(13 111,2)
Autres passifs (y compris provisions pour instruments dérivés)	(142,6)	(26,2)	(607,3)	(426,9)	(289,7)	(143,2)	(1 635,9)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(6 186,3)	(6 186,3)
Total du passif et des capitaux propres	(1 579,0)	(403,1)	(2 819,3)	(4 356,6)	(6 557,8)	(6 329,5)	(22 045,3)
Position de liquidité nette au 31 décembre 2003	4 735,1	897,5	(152,2)	852,2	(2 185,4)	(4 147,2)	–
Position de liquidité nette cumulée au 31 décembre 2003	4 735,1	5 632,6	5 480,4	6 332,6	4 147,2	–	–
Position de liquidité nette cumulée au 31 décembre 2002	3 910,4	4 353,5	4 973,4	6 568,7	4 254,5	–	–

H Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le bilan de la Banque effectue une évaluation à la juste valeur dans toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des prêts à taux fixe des opérations bancaires où le risque de taux d'intérêt a été couvert sur la base du portefeuille. Ces prêts ne rentrent pas dans le cadre de la comptabilité de couverture définie par l'IAS 39, qui prévoit que les variations de la juste valeur des actifs soient portées au bilan. Au 31 décembre 2003, la juste valeur de ces prêts dépassait de 34,1 millions d'euros la valeur au bilan (2002 : 43,1 millions d'euros).

Notes annexes aux comptes annuels

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2003, 60 pays, ainsi que la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Secteurs d'activité

A des fins de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion bancaire :

ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Secteur d'activité :

	Opérations bancaires 2003 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2003 En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros	Opérations bancaires 2002 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2002 En millions d'euros	Total 2002 En millions d'euros
Intérêts perçus	297,4	193,2	490,6	356,0	259,5	615,5
Autres bénéfices	217,0	13,1	230,1	187,1	10,6	197,7
Suppression du produit des intérêts de l'ajustement en valeur actuelle du capital libéré à recevoir ¹	23,8	2,6	26,4	–	–	–
Total des produits sectoriels	538,2	208,9	747,1	543,1	270,1	813,2
Moins intérêts et charges assimilées ²	(167,9)	(143,0)	(310,9)	(229,1)	(217,9)	(447,0)
Affectation des intérêts du capital ^{1, 2}	100,2	11,2	111,4	129,5	14,4	143,9
Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères	–	10,3	10,3	–	(38,3)	(38,3)
Moins frais administratifs	(126,8)	(15,0)	(141,8)	(141,2)	(17,3)	(158,5)
Moins dotation aux amortissements	(15,3)	(0,9)	(16,2)	(17,6)	(1,0)	(18,6)
Résultat sectoriel avant provisions	328,4	71,5	399,9	284,7	10,0	294,7
Dotation aux provisions	(16,5)	(5,2)	(21,7)	(103,0)	(83,6)	(186,6)
Résultat net/(perte) d'exploitation de l'exercice	311,9	66,3	378,2	181,7	(73,6)	108,1
Actif sectoriel	8 573,5	12 624,3	21 197,8	8 500,9	10 363,6	18 864,5
Capital libéré à recevoir			847,5			1 247,7
Total de l'actif			22 045,3			20 112,2
Passif sectoriel						
Total du passif	232,3	15 626,7	15 859,0	198,7	14 055,7	14 254,4
Dépenses en capital	9,5	0,6	10,1	16,5	0,9	17,4

¹ La suppression du produit des intérêts de l'ajustement en valeur actuelle du capital libéré à recevoir et l'affectation du total des intérêts du capital s'élèvent à 137,8 millions d'euros (2002 : 143,9 millions d'euros) qui représentent le gain généré par le capital libéré utilisé dans les résultats sectoriels.

² Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que l'affectation des intérêts du capital s'élèvent au total à 199,5 millions d'euros (2002 : 303,1 millions d'euros), et constituent le poste "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

Présentation comptable secondaire – Répartition géographique :

Les activités de la Banque sont réparties entre quatre régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2003 En millions d'euros	Produit sectoriel 2002 En millions d'euros	Actif sectoriel 2003 En millions d'euros	Actif sectoriel 2002 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ¹	301,4	286,1	4 000,8	4 006,1
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²	222,9	166,6	2 749,6	2 881,6
Fédération de Russie	13,9	90,4	1 823,1	1 613,2
OCDE	208,9	270,1	12 624,3	10 363,6
Total	747,1	813,2	21 197,8	18 864,5

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Commissions de garantie	6,5	4,0
Commissions sur crédits commerciaux	4,2	2,8
Commissions d'administration	2,4	1,5
Frais liés aux commissions des fonds de placement	(7,0)	(1,4)
Autres commissions	2,8	4,3
Commissions nettes perçues	8,9	11,2

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2003, soit 45,2 millions d'euros (2002 : 45,2 millions d'euros), ainsi qu'un montant équivalent correspondant aux coûts directs associés, ont été différés sur le bilan et seront comptabilisés en produit d'intérêts pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18.

4. Gain net sur opérations sur titres et opérations de change

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Portefeuille disponible à la vente	(0,7)	(4,8)
Portefeuille d'opérations sur titres	15,2	13,7
Opérations de change	(1,4)	1,7
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	13,1	10,6

Dans le cas du portefeuille disponible à la vente, les gains et pertes sont liés à la cession des titres de ce portefeuille. Dans le cas du portefeuille d'opérations sur titres, le gain net comprend les gains ou pertes nets réalisés ou latents et les intérêts et frais financiers correspondants.

5. Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères ne résulte pas d'opérations de marché mais est une conséquence des règles de comptabilité introduites par l'IAS 39. Cette norme comptable exige que tous les dérivés soient reconnus en juste valeur dans le compte de résultat. Dans le

cas des provisions pour instruments dérivés constituées à titre de couverture (qui représentent la majorité des instruments dérivés de la Banque), elle ne permet pas de comptabiliser les variations asymétriques de la juste valeur des positions couvertes du bilan en l'absence d'un schéma de couverture individualisé. Conformément aux méthodes modernes de gestion des risques, la plupart des activités de couverture de la Banque sont effectuées sur un portefeuille, et non sur la base d'actifs isolés, et cette

forme de couverture ne permet pas un traitement de couverture spécial dans le cadre de l'IAS 39. Il existe deux catégories principales de couverture par dérivés utilisées par la Banque et qui n'entrent pas dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Premièrement, les dérivés assurant la macro-couverture des prêts à taux fixe de la Banque, par lesquels celle-ci échange le paiement de taux fixes sur les prêts concernés contre celui d'intérêts variables grâce à des contrats de *swap*, sont soumis à la comptabilité en juste valeur, tandis que les prêts à taux fixe couverts ne le sont pas. La Banque payant le taux fixe dans le cadre de ces contrats, l'augmentation de ce taux, essentiellement celui du dollar EU et de l'euro, produira une augmentation de la juste valeur de ces contrats alors que l'inverse se produira si ces taux baissent. Si les taux d'intérêt de l'euro sont restés relativement inchangés par rapport à l'année dernière, les taux d'intérêt du dollar EU ont augmenté de 0,43 % en fonction de la durée de vie moyenne de ces risques à cours fixe, générant un gain en juste valeur de 9 millions d'euros pour l'année (2002 : perte de 20,8 millions d'euros).

Deuxièmement, les dérivés assurant la couverture des parts de capital à recevoir en dollars EU ou en yen japonais sont comptabilisés en juste valeur, tandis que les parts à recevoir ne le sont pas. Cette différence de mesure entraînera une volatilité provisoire dans le compte de résultat jusqu'au règlement de la transaction, générant en 2003 un gain en juste valeur de 4,1 millions d'euros (2002 : perte de 17,5 millions d'euros).

Si la comptabilité de couverture peut s'appliquer à la majorité des provisions pour instruments dérivés de la Banque, il peut s'avérer impossible d'obtenir une efficacité de couverture à 100 %, où la variation de la valeur de l'instrument dérivé est égale à la variation de la valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert. Toute différence entre la valeur de l'instrument dérivé et de sa couverture doit être reprise en compte de résultat. En 2003, ce chiffre indique une perte de 2,8 millions d'euros (2002 : néant).

6. Frais administratifs

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Dépenses de personnel ¹	126,8	128,0
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales ^{2,3}	60,2	75,7
Frais administratifs ⁴	187,0	203,7
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements ⁵	(45,2)	(45,2)
Frais administratifs nets	141,8	158,5

¹ Pour l'exercice, l'effectif moyen correspondant à la rubrique des dépenses de personnel était de 903 agents permanents (2002 : 903), 114 agents contractuels, dont 26 analystes, 38 agents sous contrat spécial et 50 stagiaires ou temporaires, 229 agents recrutés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 75 personnes. Sur ces effectifs, 56 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

Les effectifs au 31 décembre 2003 comptaient : 911 agents permanents (2002 : 893), 105 agents contractuels, dont 22 analystes, 38 agents sous contrat spécial et 45 stagiaires ou temporaires, 228 agents engagés localement par les bureaux résidents, et le personnel du Conseil d'administration, soit 75 personnes. Sur ces effectifs, 58 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

En outre, le bureau des projets a recruté 64 personnes (2002 : 137) pour des projets dans la Fédération de Russie au titre des fonds russes de capital-risque et du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

² Des subventions gouvernementales d'un montant de 2,1 millions d'euros (2002 : 2,1 millions d'euros) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice.

³ Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes, relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2003 En milliers d'euros	2002 En milliers d'euros
Services d'auditeurs	231	122
Autres services de certification		
Audit du système de pensions	20	11
Observation fiscale	7	3
	27	14
Autres services hors audit		
Services de conseil	-	1 332
Services de conseil – pays d'opérations	7	30
	7	1 362

Le 29 janvier 2003, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de PricewaterhouseCoopers LLP en qualité d'auditeurs externes pour la période 2003 à 2006. Les commissions de l'exercice précédent pour les autres services hors audit tiennent compte des paiements à Arthur Andersen (1er janvier 2002 au 31 juillet 2002) et à Deloitte & Touche (1er août 2002 au 31 décembre 2002). La Banque avait nommé auditeurs Deloitte & Touche en remplacement d'Arthur Andersen à la date du 1er août 2002.

⁴ Le total des frais administratifs en livres sterling s'est élevé à 123,6 millions de livres (2002 : 128,8 millions de livres).

⁵ Les coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements en 2003, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, ont été différés sur le bilan conformément à l'IAS 18 et seront comptabilisés en produit d'intérêts pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

7. Provisions pour dépréciation

Charge/(reprise) pour l'exercice	Prêts En millions d'euros	Participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros	Garanties et autres En millions d'euros	Provisions Trésorerie En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros	Total 2002 En millions d'euros
Provisions de portefeuille pour dépréciation d'actifs non identifiés							
Risques non souverains	34,4	7,4	41,8	–	–	41,8	86,0
Risques souverains	4,5	–	4,5	–	–	4,5	(1,4)
Garanties	–	–	–	4,5	–	4,5	19,3
Provisions individualisées pour dépréciation d'actifs identifiés	(32,1)	(2,2)	(34,3)	–	5,2	(29,1)	82,7
Exercice clos le 31 décembre 2003	6,8	5,2	12,0	4,5	5,2	21,7	
Exercice clos le 31 décembre 2002	27,5	57,5	85,0	18,0	83,6		186,6

¹ En cours d'exercice, des provisions spécifiques pour dépréciation d'actifs identifiés d'un montant de 90,1 millions d'euros (2002 : 149,3 millions d'euros) ont été constituées et 119,2 millions d'euros (2002 : 66,6 millions d'euros) ont été libérées, avec une reprise nette sur le compte de résultat de 29,1 millions d'euros (2002 : charge nette de 82,7 millions d'euros).

Etat des variations des provisions	Prêts En millions d'euros	Participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros	Garanties et autres En millions d'euros	Dépréciation Trésorerie En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros	Total 2002 En millions d'euros
Au 1er janvier 2003	534,5	639,5	1 174,0	35,8	81,2	1 291,0	1 224,2
Dotation aux provisions de l'exercice	6,8	5,2	12,0	4,5	5,2	21,7	186,6
Disparition de la décote liée à la provision pour dépréciation d'actifs identifiés ¹	(1,5)	–	(1,5)	–	(0,9)	(2,4)	(2,2)
Ajustements de change	(63,3)	–	(63,3)	–	(14,6)	(77,9)	(73,0)
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits ²	(11,4)	(51,4)	(62,8)	–	–	(62,8)	(44,6)
Au 31 décembre 2003	465,1	593,3	1 058,4	40,3	70,9	1 169,6	1 291,0

Répartition :

Provisions de portefeuille pour dépréciation d'actifs non identifiés							
Risques non souverains	291,6	327,4	619,0	–	–	619,0	609,9
Risques souverains	61,5	–	61,5	–	–	61,5	64,7
Provisions individualisées pour dépréciation d'actifs identifiés	112,0	265,9	377,9	–	70,9	448,8	580,6
Déduites des actifs	465,1	593,3	1 058,4	–	70,9	1,129,3	1 255,2
Incluses dans les autres passifs	–	–	–	40,3	–	40,3	35,8
Au 31 décembre 2003	465,1	593,3	1 058,4	40,3	70,9	1 169,6	1 291,0

¹ Le produit des intérêts comprend 2,4 millions d'euros (2002 : 2,2 millions d'euros) liés à la disparition de la décote de la valeur nette actuelle.

² Les reprises de provisions pour prêts passés en pertes et profits sont réduites de 1,3 million d'euros (2002 : 22,4 millions d'euros) pour tenir compte des produits déjà déduits des charges de l'année.

8. Portefeuille-titres

Répartition par émetteur	Valeur comptable 2003 En millions d'euros	Valeur comptable 2002 En millions d'euros
Etats	229,1	296,8
Organismes publics	201,5	400,1
Autres emprunteurs	5 540,5	4 500,2
Au 31 décembre	5 971,1	5 197,1
Répartition par portefeuille		
Portefeuille disponible à la vente	5 263,8	4 403,4
Portefeuille d'opérations sur titres		
Fonds sous gestion interne	323,0	241,2
Fonds sous gestion externe	384,3	552,5
	707,3	793,7
Au 31 décembre	5 971,1	5 197,1

9. Autres actifs

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Juste valeur des instruments dérivés	2 736,1	651,8
Intérêts à recevoir	138,4	167,2
Opérations de trésorerie en attente de règlement	181,1	449,9
Autres	148,0	162,7
Au 31 décembre	3 203,6	1 431,6

10. Prêts et titres de participation

Décaissements non remboursés	Prêts souverains En millions d'euros	Prêts non souverains En millions d'euros	Total des prêts En millions d'euros	Participations non cotées En millions d'euros	Participations cotées En millions d'euros	Total des participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros
Au 1er janvier 2003	2 191,3	4 632,6	6 823,9	1 650,3	969,3	2 619,6	9 443,5
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(3,1)	(3,4)	(6,5)	–	(20,3)	(20,3)	(26,8)
Décaissements	462,5	2 612,4	3 074,9	333,9	64,1	398,0	3 472,9
Remboursements, remboursements anticipés et cessions	(345,5)	(2 006,8)	(2 352,3)	(188,0)	(146,8)	(334,8)	(2 687,1)
Fluctuations de change	(253,1)	(470,7)	(723,8)	–	–	–	(723,8)
Passation en profits et pertes	–	(12,8)	(12,8)	(49,0)	(2,3)	(51,3)	(64,1)
Au 31 décembre 2003	2 052,1	4 751,3	6 803,4	1 747,2	864,0	2 611,2	9 414,6
Provisions pour dépréciation au 31 décembre 2003	(61,5)	(403,6)	(465,1)	(544,7)	(48,6)	(593,3)	(1 058,4)
Total de l'encours des décaissements net de dépréciation au 31 décembre 2003	1 990,6	4 347,7	6 338,3	1 202,5	815,4	2 017,9	8 356,2
Total de l'encours des décaissements net de dépréciation au 31 décembre 2002	2 126,6	4 162,8	6 289,4	1 125,1	855,0	1 980,1	8 269,5

Au 31 décembre 2003, la Banque a classé 19 prêts comme dépréciés, soit un total de 125,2 millions d'euros (2002 : 23 prêts pour un total de 204,5 millions d'euros). Des provisions individualisées de 112 millions d'euros (2002 : 180 millions d'euros) ont été constituées pour ces prêts. La disparition de la décote sur la valeur actuelle nette liée aux provisions pour dépréciation d'actifs a ajouté 1,5 million d'euros en produit d'intérêts des prêts au compte de résultat.

Sur les bénéfices nets liés à la vente de titres, soit 155,9 millions d'euros, (2002 : 140 millions d'euros), 77,6 millions d'euros (2002 : 56,4 millions d'euros) concernent les bénéfices réalisés sur la vente de participations non cotées, évaluées en coût historique à 126,8 millions d'euros (2002 : 121,8 millions d'euros) au moment de la vente, leur juste valeur n'ayant pu être mesurée au préalable de manière fiable.

La Banque n'ayant pas de filiales, elle n'établit pas de comptes annuels consolidés. Tous les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré de la provision pour dépréciation. Si la Banque devait comptabiliser tous les investissements dans lesquels sa participation représente 20 % ou plus du capital social, dont la valeur comptable indiquée dans le bilan des titres de participation au 31 décembre 2003 était de l'ordre de 762,9 millions d'euros, l'augmentation nette du compte de résultat qui en résulterait serait un bénéfice de 23,1 millions d'euros (2002 : 694,4 et 46,8 millions d'euros respectivement).

Cela représente la part de la Banque dans les gains ou pertes nets des compagnies dans lesquelles elle détient une participation, tels qu'ils ressortent des comptes annuels audités les plus récents. La part de la Banque dans les bénéfices non distribués de ces entreprises depuis l'acquisition de ces parts représente un bénéfice latent de 320,5 millions d'euros (2002 : 371 millions d'euros). En raison de la difficulté d'obtenir rapidement des comptes annuels audités conformément aux normes internationales d'information financière qui ont été établis par toutes les compagnies dans lesquelles la Banque détient une participation, ces chiffres se fondent sur les gains et les pertes enregistrés pendant la dernière période de 12 mois pour laquelle ces renseignements sont disponibles.

Tous les titres de participation par lesquels la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2003 et où l'investissement total de la Banque, déduction faite des provisions spécifiques pour la dépréciation d'actifs identifiés, dépassait 20 millions d'euros sont présentés ci-dessous. Les prises de participation significatives ne s'effectuent généralement que lorsqu'une participation extérieure est prévue.

	% de participation
Lafarge : Roumanie	38
Danone MPF – Danone Industria LLC	30
Advent Europe centrale et orientale II – Fonds régional	27
Groupe immobilier européen	25
Fonds polonais pour les entreprises IV	23
Privredna Banka	21

11. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau En millions d'euros	Total En millions d'euros
<i>Coût</i>			
Au 1er janvier 2003	67,5	113,0	180,5
Acquisitions	0,1	10,0	10,1
Cessions	(0,6)	(0,8)	(1,4)
Au 31 décembre 2003	67,0	122,2	189,2
<i>Amortissement</i>			
Au 1er janvier 2003	45,0	91,9	136,9
Dotation de l'exercice	7,7	8,5	16,2
Reprises	(0,6)	(0,8)	(1,4)
Au 31 décembre 2003	52,1	99,6	151,7
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2003	14,9	22,6	37,5
Au 31 décembre 2002	22,5	21,1	43,6

Il n'y a pas eu d'acquisitions pendant l'exercice en termes d'actifs achetés par contrats de location-acquisition. Les montants minimaux à verser au titre de ces contrats s'élèvent à 0,2 million d'euros exigibles dans les 12 mois qui suivent la date du bilan. Les paiements différés sont inscrits au poste "Autres passifs".

12. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En millions d'euros	Ajustement à la juste valeur En millions d'euros	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Swap de devises à payer/(recevoir) En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2003 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2002 En millions d'euros
Couronne slovaque	14,8	0,9	15,7	(15,7)	-	-
Couronne tchèque	153,9	(54,6)	99,3	(99,3)	-	-
Dollar australien	1 354,8	(53,6)	1 301,2	(1 301,2)	-	-
Dollar canadien	36,0	0,3	36,3	(36,3)	-	-
Dollar des Etats-Unis	2 533,6	218,3	2 751,9	6 427,2	9 179,1	8 431,4
Dollar de Hong-Kong	61,4	-	61,4	(61,4)	-	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	62,1	(0,7)	61,4	(61,4)	-	-
Dollar de Singapour	70,1	0,6	70,7	(70,7)	-	-
Euro	1 282,8	(226,3)	1 056,5	499,8	1 556,3	2 234,2
Forint hongrois	5,4	-	5,4	-	5,4	7,1
Livre sterling	2 540,7	187,3	2 728,0	(982,8)	1 745,2	1 725,1
Nouveau dollar de Taiwan	596,6	16,2	612,8	(612,8)	-	-
Or en lingots	339,0	27,0	366,0	(366,0)	-	-
Rand sud-africain	462,0	650,2	1 112,2	(1 112,2)	-	-
Rouble russe	-	-	-	-	-	5,3
Yen japonais	2 569,1	171,0	2 740,1	(2 168,1)	572,0	330,9
Zloty polonais	81,5	10,8	92,3	(39,1)	53,2	27,8
Au 31 décembre	12 163,8	947,4	13 111,2	-	13 111,2	12 761,8

Durant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 463 millions d'euros (2002 : 247,1 millions d'euros) d'où un gain net de 13,4 millions d'euros (2002 : 4,3 millions d'euros).

13. Autres passifs

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Juste valeur des instruments dérivés	926,0	136,4
Intérêts à payer	179,3	158,4
Opérations de trésorerie en attente de règlement	118,7	218,5
Divers	411,9	379,4
Au 31 décembre	1 635,9	892,7

14. Capital souscrit

	Nombre d'actions 2003	Total 2003 En millions d'euros	Nombre d'actions 2002	Total 2002 En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0
<i>Dont :</i>				
Souscriptions par les membres – capital initial	991 975	9 919,8	991 975	9 919,8
Souscriptions par les membres – augmentation de capital	986 975	9 869,7	986 975	9 869,7
Sous-total – Capital souscrit	1 978 950	19 789,5	1 978 950	19 789,5
Actions non allouées ¹	6 050	60,5	6 050	60,5
Capital autorisé et émis	1 985 000	19 850,0	1 985 000	19 850,0
Actions non encore souscrites	15 000	150,0	15 000	150,0
Au 31 décembre	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0

¹ Actions en principe mises à la disposition des nouveaux membres et des membres existants.

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne peuvent faire l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 prévoit qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à

la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels et jusqu'à 60 % de chaque versement pourra être effectué par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et cinq versements annuels pour ceux liés à une augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et callable souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre des obligations contractées pour les actions à libérer subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que l'obligation demeure impayée.

Etat résumé du capital libéré à recevoir :

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Capital souscrit libéré :		
Espèces et billets à ordre pas encore encaissables	826,3	1 223,5
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	16,9	19,4
Billets à ordre encaissables mais non reçus	4,3	4,8
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	847,5	1 247,7

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir.

14. Capital souscrit (suite)

Etat des souscriptions au capital Au 31 décembre 2003	Total actions (nombre)	Voix pouvant être exprimées ¹ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré ² En millions d'euros
Membres					
Membres de l'Union européenne					
Allemagne	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Autriche	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Belgique	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Danemark	24 000	24 000	240,0	177,0	63,0
Espagne	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Finlande	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
France	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Grèce	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Irlande	6 000	6 000	60,0	44,2	15,8
Italie	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Luxembourg	4 000	4 000	40,0	29,5	10,5
Pays-Bas	49 600	49 600	496,0	365,8	130,2
Portugal	8 400	8 400	84,0	61,9	22,1
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Suède	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Communauté européenne	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Autres pays européens					
Chypre	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Islande	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Israël	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Liechtenstein	400	400	4,0	2,9	1,1
Malte	200	200	2,0	1,5	0,5
Norvège	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
Suisse	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Turquie	23 000	23 000	230,0	169,6	60,4
Pays d'opérations					
Albanie	2 000	1 592	20,0	14,8	5,2
Arménie	1 000	713	10,0	7,4	2,6
Azerbaïdjan	2 000	1 216	20,0	14,8	5,2
Bélarus	4 000	4 000	40,0	29,5	10,5
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33,8	24,9	8,9
Bulgarie	15 800	15 800	158,0	116,5	41,5
Croatie	7 292	7 292	72,9	53,8	19,1
ERY de Macédoine	1 382	1 361	13,8	10,2	3,6
Estonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Fédération de Russie	80 000	80 000	800,0	590,0	210,0
Géorgie	2 000	617	20,0	14,8	5,2
Hongrie	15 800	15 800	158,0	116,5	41,5
Kazakhstan	4 600	4 600	46,0	33,9	12,1
Lettonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Lituanie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Moldova	2 000	1 201	20,0	14,8	5,2
Ouzbékistan	4 200	4 200	42,0	30,9	11,1
Pologne	25 600	25 600	256,0	188,8	67,2
République kirghize	2 000	917	20,0	14,8	5,2
République slovaque	8 534	8 534	85,3	62,9	22,4
République tchèque	17 066	17 066	170,7	125,8	44,9
Roumanie	9 600	9 600	96,0	70,8	25,2
Serbie-et-Monténégro	9 350	9 350	93,5	68,9	24,6
Slovénie	4 196	4 196	42,0	30,9	11,1
Tadjikistan	2 000	511	20,0	14,8	5,2
Turkménistan	200	165	2,0	1,5	0,5
Ukraine	16 000	13 760	160,0	118,0	42,0
Pays non européens					
Australie	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Canada	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Corée, République de	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Egypte	2 000	1 750	20,0	14,8	5,2
Etats-Unis d'Amérique	200 000	200 000	2 000,0	1 475,0	525,0
Japon	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Maroc	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Mexique	3 000	3 000	30,0	21,0	9,0
Mongolie	200	200	2,0	1,5	0,5
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Capital souscrit par les membres	1 978 950	1 970 171	19 789,5	14 592,8	5 196,7
Actions non allouées	6 050		60,5		
Capital autorisé et émis	1 985 000		19 850,0		

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 978 950 (2002 : 1 978 950).

² Sur le capital libéré, 4,6 milliards d'euros ont été reçus (2002 : 4,3 milliards d'euros). Une fraction d'environ 0,6 milliard d'euros n'est pas encore échue (2002 : 0,9 milliard), fraction dont la plus grande partie correspond essentiellement à l'augmentation de capital et qui sera exigible le 15 avril 2005 ou avant cette date.

15. Réserves et bénéfices non distribués

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Réserve générale		
Au 1er janvier	152,0	147,1
Impôt interne pour l'année	4,4	4,9
Ajustement en valeur actuelle pour le capital libéré recevable	(67,5)	–
Transférés des bénéfices non distribués	30,2	–
Au 31 décembre	119,1	152,0
Réserve de réévaluation – investissements disponibles à la vente		
Au 1er janvier	271,1	209,1
Gains nets dus aux variations en juste valeur	93,4	74,5
Pertes nettes passées en bénéfices nets (évolution de la dépréciation)	13,0	14,8
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(85,9)	(27,3)
Au 31 décembre	291,6	271,1
Réserve de couverture – couvertures de flux		
Au 1er janvier	(2,6)	–
Pertes nettes dues aux variations en juste valeur	(7,1)	(2,6)
Au 31 décembre	(9,7)	(2,6)
Réserve spéciale		
Au 1er janvier	157,6	136,6
Commissions désignées pour l'exercice précédent	5,3	21,0
Au 31 décembre	162,9	157,6
Total des réserves	563,9	578,1
Bénéfices non distribués		
Au 1er janvier	83,0	(4,1)
Commissions désignées pour l'exercice précédent	(5,3)	(21,0)
Transférés vers la réserve générale	(30,2)	–
Bénéfice net de l'exercice	378,2	108,1
Au 31 décembre	425,7	83,0
Total des réserves et des bénéfices non distribués	989,6	661,1

Figure dans la **réserve générale** l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, le solde lié à l'impôt interne est de 48,1 millions d'euros (2002 : 43,7 millions d'euros). La réserve générale comprend un ajustement visant à rétablir en valeur actuelle le capital libéré recevable de la Banque. Le capital recevable et les réserves seront progressivement portés à leur valeur future en 2009 lorsque la dernière tranche de capital viendra à échéance. La disparition de la décote du bilan sera portée au compte de résultat pendant cette période et un transfert des bénéfices non distribués vers les réserves générales sera effectué en conséquence.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, garanties sur prêts et garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, il est proposé qu'un montant égal à 10,8 millions d'euros (2002 : 5,3 millions d'euros), qui représente les commissions désignées portées au compte de résultat durant l'exercice clos le 31 décembre 2003, soit ajouté en 2004 au bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et affecté à la réserve spéciale.

16. Lignes de crédit non utilisées

Analyse par instrument :	2003 En millions d'euros	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Prêts		4 562,0		4 279,0
Prises de participation		515,3		669,4
Garanties				
Garanties de financement des échanges ¹	175,4		160,6	
Autres garanties ²	412,2		365,0	
		587,6		525,6
Au 31 décembre		5 664,9		5 474,0

¹ Les garanties de financement des échanges consistent en des lettres de crédit "stand-by" émises en faveur de banques confirmatrices assumant le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

² Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles.

17. Bilan moyen

	2003 En millions d'euros	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Actif				
Créances sur les établissements de crédit	3 222,7		2 172,8	
Créances garanties	2 248,5		3 044,3	
Portefeuille-titres	5 210,1		5 724,8	
		10 681,3		10 941,9
Autres actifs		1 367,5		614,7
Prêts et titres de participation				
Prêts	6 682,3		6 677,5	
Titres de participation	2 605,6		2 442,8	
Moins : pertes dues à la dépréciation	(1 126,0)		(1 197,1)	
		8 161,9		7 923,2
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau		36,1		47,1
Capital libéré à recevoir		1 036,2		1 331,3
Total de l'actif		21 283,0		20 858,2
Passif				
Emprunts				
Dettes envers les établissements de crédit	1 106,2		1 177,6	
Dettes représentées par un titre	13 229,1		12 977,0	
		14 335,3		14 154,6
Autres passifs		1 000,8		863,3
Total du passif		15 336,1		15 017,9
Capitaux propres				
Capital souscrit	19 789,5		19 789,5	
Capital sujet à appel	(14 592,8)		(14 592,8)	
		5 196,7		5 196,7
Capital libéré		750,2		643,6
Réserves et bénéfice de l'exercice				
Total des capitaux propres		5 946,9		5 840,3
Total du passif et des capitaux propres		21 283,0		20 858,2
Instruments hors bilan				
Lignes de crédit non utilisées		5 415,6		5 225,5

Le bilan moyen est calculé à partir des valeurs quotidiennes.

18. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers et la Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. La bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. Une révision s'est achevée en mars 2002 et a pris effet le

25 décembre 2001. A la suite de cette révision, la Banque a réexaminé ses besoins en termes de locaux et a engagé des négociations avec le propriétaire actuel qui se sont conclues en 2003 par un accord prévoyant :

- la suppression de la clause de résiliation en 2006 ;
- la prolongation du bail de 2016 à 2022 ;
- une période d'exemption de loyer jusqu'au 25 novembre 2006.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

Montants payables :	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Dans un délai de un an	2,2	31,7
Dans un délai de un à cinq ans	58,7	84,2
Dans un délai supérieur à cinq ans	375,4	–
Au 31 décembre	436,3	115,9
Dépenses	29,7	36,4

La Banque a conclu des accords de sous-location pour un étage du bâtiment abritant son siège et une partie du bureau résident de Moscou. Le montant minimum des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

Montants à recevoir :	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Dans un délai de un an	3,1	5,2
Dans un délai de un à cinq ans	3,8	12,8
Au 31 décembre	6,9	18,0
Revenus	12,7	5,2

19. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Tous les trois ans au moins, un actuaire qualifié procède à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite du personnel à partir de la méthode unitaire utilisée pour les projections. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été faite le 30 juin 2002. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode de crédit unitaire utilisée pour les projections.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2003 En millions d'euros	2002 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	84,2	69,8
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(75,3)	(73,2)
	8,9	(3,4)
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	27,3	42,8
Charges constatées d'avance au 31 décembre	36,2	39,4
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :		
Au 1er janvier	39,4	29,5
Variations de change	(3,2)	(1,7)
Contributions versées	12,3	22,8
Total des dépenses indiquées ci-après	(12,3)	(11,2)
Au 31 décembre	36,2	39,4
Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût actuel des prestations	(11,0)	(11,8)
Coût des intérêts	(4,2)	(4,4)
Rendement attendu de l'actif ²	5,1	6,2
Amortissement du déficit actuariel	(2,2)	(1,2)
Total imputé aux dépenses de personnel	(12,3)	(11,2)

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la différence entre les hypothèses actuarielles en début de période et les résultats du plan. Les deux principales causes sont les suivantes : résultats plus faibles que prévu des actifs et baisse de la décote utilisée pour l'évaluation des passifs du plan.

² Le rendement de l'actif a été de 15,7 millions d'euros au cours de l'exercice (2002 : perte de 14 millions d'euros).

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Rendement attendu des actifs du plan	7,50 %	7,50 %
Future majoration des traitements	4,00 %	4,00 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 années	15 années

Les gains et pertes actuariels au-delà d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 5,8 millions d'euros (2002 : 6,1 millions d'euros) et a été inscrite dans les "frais administratifs".

20. Autres accords de fonds

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de subventions pour l'assistance technique et l'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2003, la Banque a géré 90 fonds de coopération technique (2002 : 81) représentant un total de 776,4 millions d'euros (2002 : 785,1 millions d'euros), dont 298,9 millions d'euros pour les programmes TACIS et PHARE de la Commission européenne dans le cadre des Mécanismes de Bangkok et de préparation d'investissements. Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 707,2 millions d'euros au 31 décembre 2003. A cette date, le montant total des fonds non engagés était de 104,8 millions d'euros. En outre, la Banque a conclu 76 accords de coopération technique pour des projets déterminés représentant des engagements d'un montant global de 49,2 millions d'euros.

La Banque a également conclu 17 accords de fonds de coopération aux investissements représentant une valeur totale de 113,1 millions d'euros et administré deux fonds de pré-adhésion d'un montant global de 34,8 millions d'euros destinés précisément à cofinancer des projets de la BERD.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2003, 15 contributeurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 260,6 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, et il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2003, 23 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 569,6 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, trois pays d'Europe centrale, à savoir la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque, se sont fermement engagés à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux pour le déclassement. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de déclassement des réacteurs concernés, des mesures financières indispensables pour la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que des améliorations d'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2003, 16 contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 210,6 millions d'euros, 11 s'étaient engagés à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 109,6 millions d'euros et neuf s'étaient engagés pour la centrale de Bohunice à hauteur de 121,1 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. Lors de cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale pour renforcer et coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Le 31 décembre 2003, dix contributeurs s'étaient engagés pour une somme totale de 186,2 millions d'euros.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2003 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 191 000 euros (2002 : 191 000 euros). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés à 0,9 million d'euros en 2003 (2002 : 0,7 million d'euros) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 1,2 % du total versé en 2003 (2002 : 1 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil

destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque. Les paiements aux auditeurs pour des services de consultation et de conseil pendant la période d'audit sont enregistrés selon la comptabilité de caisse et tiennent compte des paiements à PricewaterhouseCoopers en 2003. En 2002, des paiements à Arthur Andersen pour la période comprise entre le 1er janvier 2002 et le 31 juillet 2002 et à Deloitte & Touche pour la période comprise entre le 1er août 2002 et le 31 décembre 2002 ont été effectués.

21. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents comptes annuels n'est intervenu. Le 2 mars 2004, le Conseil d'administration a examiné les comptes annuels et en a autorisé la publication. Les comptes annuels seront soumis pour approbation à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 19 avril 2004.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés notamment en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2003, la Banque gère douze fonds spéciaux, à savoir neuf fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des comptes annuels de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de

contribution par pays donateur. Les comptes annuels de chaque fonds spécial ont été audités séparément. Les comptes audités peuvent être obtenus sur demande auprès de la Banque. Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque dans le cadre de l'audit de 2003 des Fonds spéciaux se sont élevés à 67 800 euros (2002 : 74 500 euros). La Banque a nommé PricewaterhouseCoopers LLP auditeurs pour 2003 ; ils succèdent ainsi à Deloitte & Touche.

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique :

Développer le secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et

Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie :

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé dans la Fédération de Russie.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire :

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie :

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises dans certains pays d'opérations de la Banque.

Mécanisme spécial de financement des PME :

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Fonds spécial pour la région des Balkans :

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, de la Roumanie et de la Serbie-Monténégro.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD :

Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial de la BERD pour les PME :

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro.

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale :

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme de facilitation du commerce en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Fonds spécial pour le financement municipal :

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions (Constitution)/reprise de provisions pour dépréciation	547	(5 577)	(939)	(904)	(16 863)	(810)	(8 041)	(216)	-	(32 803)
	112	(10 893)	(816)	(73)	(387)	-	(1 959)	-	-	(13 870)
(Perte)/bénéfice de l'exercice	659	(16 470)	(1 755)	(831)	(17 250)	(810)	(10 000)	(216)	-	(46 673)
Extrait du bilan au 31 décembre 2003										
Prêts	4 572	24 388	3 673	2 124	-	-	5 317	-	-	40 074
Provisions pour dépréciation	(64)	(3 728)	(930)	(275)	-	-	(632)	-	-	(5 629)
	4 508	20 660	2 743	1 849	-	-	4 685	-	-	34 445
Titres de participation	7 435	3 020	1 894	2 811	2 494	-	-	-	-	17 654
Provisions pour dépréciation	(2 955)	(1 701)	(906)	(900)	(720)	-	-	-	-	(7 182)
	4 480	1 319	988	1 911	1 774	-	-	-	-	10 472
Créances et autres actifs	31 345	16 757	4 579	19 052	17 831	11 330	8 125	9 009	-	118 028
Contributions non encore reçues	-	-	3 175	-	75 000	-	1 897	-	15 000	95 072
Total de l'actif	40 333	38 736	11 485	22 812	94 605	11 330	14 707	9 009	15 000	258 017
Autres passifs et provisions pour pertes	8	14 249	13	134	3 983	502	4 110	49	-	23 048
Contributions	41 500	59 351	13 352	21 935	130 000	12 779	33 924	9 443	15 000	337 284
Réserves et (perte)/bénéfice de l'exercice	(1 175)	(34 864)	(1 880)	743	(39 378)	(1 951)	(23 327)	(483)	-	(102 315)
Total passif et ressources donateurs	40 333	38 736	11 485	22 812	94 605	11 330	14 707	9 009	15 000	258 017
Lignes de crédit non utilisées et garanties	8 037	49 622	840	328	44 846	9 360	10 236	4 714	-	127 983

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
Report	3 978	12 010	190	16 178
Contributions reçues	—	—	24	24
Intérêts et produits assimilés	53	140	3	196
Décassements	(1 353)	(1 705)	(106)	(3 164)
Autres charges d'exploitation	(6)	(1 409)	(3)	(1 418)
Solde disponible	2 672	9 036	108	11 816
Engagements cumulatifs approuvés	23 403	65 899	1 069	90 371
Décassements cumulatifs	(21 616)	(62 770)	(979)	(85 365)
Solde alloué des fonds	1 787	3 129	90	5 006
Solde non alloué des fonds	885	5 907	18	6 810
Solde disponible	2 672	9 036	108	11 816

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays donateur

	Fonds spécial d'investissements pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissements pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissements pour le financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissements pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipale En milliers d'euros	Fonds d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les entreprises de Russie En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux En milliers d'euros
Allemagne	—	—	—	2 250	—	2 389	—	—	3 025	17 507
Autriche	—	—	—	276	—	—	—	—	—	276
Canada	—	—	—	1 472	—	—	—	—	4 309	8 488
Communauté européenne	—	—	130 000	—	—	—	15 000	—	—	145 000
Danemark	8 940	—	—	750	—	—	—	1 450	—	11 140
Etats-Unis d'Amérique	—	1 746	—	—	33 924	—	—	—	27 657	70 489
Finlande	8 629	—	—	—	—	—	—	1 411	—	10 040
France	—	—	—	—	—	—	—	—	4 980	12 666
Islande	—	—	—	—	—	—	—	69	—	496
Italie	427	—	—	—	—	—	—	—	1 360	31 696
Japon	—	—	—	—	—	—	—	—	3 295	24 457
Norvège	7 732	—	—	—	—	—	—	1 256	—	10 133
Pays-Bas	—	—	—	1 145	—	—	—	—	—	1 173
Royaume-Uni	—	—	—	1 173	—	—	—	—	—	12 824
Suède	15 772	—	—	—	—	—	—	—	—	13 071
Suisse	—	—	—	4 218	—	—	—	2 564	—	18 336
Taipei chinois	—	11 636	—	1 495	—	7 054	—	—	1 244	14 876
Total au 31 décembre 2003	41 500	13 352	21 935	12 779	33 924	9 443	15 000	6 750	58 694	402 975

Rapport des auditeurs indépendants aux Gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, à savoir : compte de résultat, bilan, variations des capitaux propres, tableau de financement et notes annexes aux comptes annuels (les "comptes annuels").

Responsabilités respectives du Président et des auditeurs

Le Président est chargé d'établir les comptes annuels conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Notre tâche consiste à vérifier les comptes annuels conformément aux normes internationales d'audit qui leur sont applicables. Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

Nous vous indiquons si, à notre avis, les comptes annuels sont présentés d'une manière impartiale, conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Si, à notre avis, la section des résultats financiers du rapport annuel n'est pas en accord avec les comptes annuels, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance d'autres éléments d'information publiés dans le Rapport annuel et examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les comptes annuels. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : principaux repères, résultats financiers et résumé des fonds spéciaux.

Fondement de l'opinion des auditeurs

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Un audit consiste notamment à examiner, en les vérifiant, les éléments cités à l'appui des montants et informations présentés dans les comptes annuels. Un audit consiste également à examiner les principales évaluations et décisions des responsables dans l'établissement des comptes annuels, et à décider si les principes comptables utilisés correspondent à la situation financière de la Banque, s'ils sont appliqués d'une manière uniforme et suffisamment transparents.

Nous avons préparé et effectué notre audit afin d'obtenir toutes les informations et explications que nous jugions nécessaires pour disposer des preuves qui nous permettraient d'être raisonnablement certains que les comptes annuels ne contiennent aucune inexactitude importante, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou de toute autre forme d'irrégularité ou d'erreur. Pour arriver à notre opinion, nous avons également évalué le caractère adéquat des données d'information fournies dans les comptes annuels.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2003 ainsi que du bénéfice de l'exercice clos à cette même date, et ils ont été convenablement établis conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et auditeurs agréés
Londres

Le 2 mars 2004

La maintenance et l'intégrité du site web de la Banque relèvent de la responsabilité du Président. Les travaux des auditeurs indépendants ne prennent pas en considération ces questions et, en conséquence, les auditeurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuelles modifications apportées aux comptes annuels depuis leur présentation initiale sur le site web.

Publié par la

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rédigé et édité par le Service des publications du Département de la communication.

Versions allemande, française et russe établies par le Service des langues.

Maquette conçue et document produit par le Service du graphisme.

Imprimé en Angleterre par Stabur Graphics, dans le cadre de programmes de recyclage des déchets et du papier.



Couverture et texte imprimés sur Phoenixmotion Xenon, papier fabriqué sans utilisation d'acide ou de chlore. Ces types de papier sont sans danger pour l'environnement, avec de faibles émissions en cours de fabrication.

ref: 5969

Couverture : Construction routière en Fédération de Russie.

Photographe : Mike Ellis.

Le plus important projet signé par la BERD en 2003 a été un prêt de 230 millions d'euros pour soutenir la construction routière en Russie.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
SWIFT: EBRDGB2L

Site web

www.ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Demandes de renseignements sur la BERD

Téléphone : +44 20 7338 6372
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : generalenquiries@ebrd.com

Demandes de renseignements sur les projets existants

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com